CORNIER

Un village qui vit



BULLETIN MUNICIPAL juin 2021

Le mot du Maire



Chers Corniérands,
C'est avec plaisir que je vous retrouve aujourd'hui par le biais de notre bulletin municipal. Je profite de cette tribune pour vous dire combien j'ai été agréablement surpris par le nombre de personnes qui se sont manifestées pour apporter leur aide aux habitants du Pralet. Malheureusement, beaucoup ont été touchés par l'incendie de leur immeuble et, pour certains, tout perdu, leur appartement et son contenu. Dans notre monde de plus en plus individualiste, ce bel élan de solidarité fait chaud au cœur.
Je tiens à remercier tous ceux qui ont offert des vêtements, des jouets, des livres pour enfants etc. mais aussi ceux qui ont répondu présent lorsque nous cherchions des logements. En effet, 12 familles ont dû se reloger. Nous restons à leur côté et il se peut que lorsqu'il leur sera possible de retrouver leur appartement nous ayons encore besoin de votre générosité.
En attendant, continuez à prendre soin de vous… et des autres ; la crise sanitaire n'est pas encore derrière nous. Les gestes barrières, qui devront encore présider à notre quotidien pendant quelque temps, restent à ce jour, avec la vaccination généralisée, notre seul rempart face à ce Covid19.
Malgré la sinistrose ambiante et les multiples difficultés occasionnées par cette crise, l'équipe municipale est sur le pont et chaque commission travaille sur les dossiers qui lui sont confiés.
L'année 2021 est une année où les investissements sont particulièrement importants.
Je vous laisse découvrir l'avancement des projets en cours avant de laisser la parole aux associations de notre village. Bonne lecture !

Votre Maire
Michel Roux

Sommaire

Hommage à William Floquet (ancien élu) 3
Budget ..... 4 - 5
Urbanisme 6
La nuit aurait pu être belle 6

Cœur de village :
Résidence « Les Grands Roch » 7
Une naissance à Cornier : Tessa 8
Nouveau à Cornier : le Magasin de la Ferme 8
Cimetière
Un peu d'histoire 9-11
Naissance de notre cimetière 12-14
Relèvement et déplacement de tombes anciennes 15

Travaux
Projet de rénovation du cimetière 16-18
Création : Micro-crèche & Groupe médical 19
Rénovation du four du Châtelet 20
Sécurisation de La Madeleine (2ème tranche) 21
Sécurisation de La Bathia 21

Espaces verts, fleurissement, protection de l'environnement
Fleurissement 22
Journée Espaces Verts 23-27
Zéro pesticide 28
Plateau des Bornes 29
VAE 29

Espace nautique des Foron 30

Commission sociale 30
Feuillet détachable / Vie pratique 31-32

École - Projet E3D 33

Les associations ont la parole
Un peu Plus pour Cornier 34
Les compagnons du Châtelet 35
Lire à Cornier 36
La Cantine de Cornier 37
Le Sou des écoles 38
Le club Séniors 38
Cornier Pétanque 39
AS Cornier - Foot 40
Festival Instants Sauvages 74 41

État-civil 42-43

Concours du plus bel égawantail 44

Ce bulletin municipal a été réalisé par les élus de Cornier, membres de la Commission Communication : Véronique Babitch, Christine Bondaz, Franck Corcelle, Annick Desternes, Stéphanie Dufournet, Anne-Marie Jung, Anaïs Laplaca & Franca Viviand.
Création et impression CTR Imprimerie

Ni Cor, ni cry, mais corny

HOMMAGE À WILLIAM FLOQUET

(Ancien élu)

Nous avons appris avec la plus grande tristesse le décès de William Floquet, le lundi 19 avril 2021.

M. Floquet, affectueusement appelé « Winni », était l'un de nos doyens. Né à Cornier en 1927, cet agriculteur, fils du fruitier de Moussy, s'est marié en 1953 avec Juliette Hauteville.

William, Juliette et son fils Jacky se sont installés à la ferme de Moussy. De leur union sont nés deux enfants, Yves et Martine qui leur ont donné deux petits-enfants, Julien et Laura. Juliette est décédée en 2015.

William a été très impliqué dans la vie de notre commune en tant que conseiller municipal de 1971 à 1995. Pendant plus de vingt ans, il s'est occupé de nombreux projets et principalement de la forêt dite de la « section de Moussy ».

L'accueil de William et de Juliette était toujours très chaleureux, convivial, et même renommé au-delà des frontières de Cornier. A chaque nouvelle élection, Winni et Juju invitaient le conseil, à partager les fameux fruits à l'eau-de-vie (fait maison) de William.

Autre souvenir, les élus étant tenus à une certaine discrétion sur les informations qu'ils sont amenés à connaître, un jour qu'il était interrogé d'une manière assez ferme par un administré William, en grand diplomate qu'il était, avait répondu « j'ai pas entendu, j'ai dû m'assoupir… » fin de l'interrogatoire !



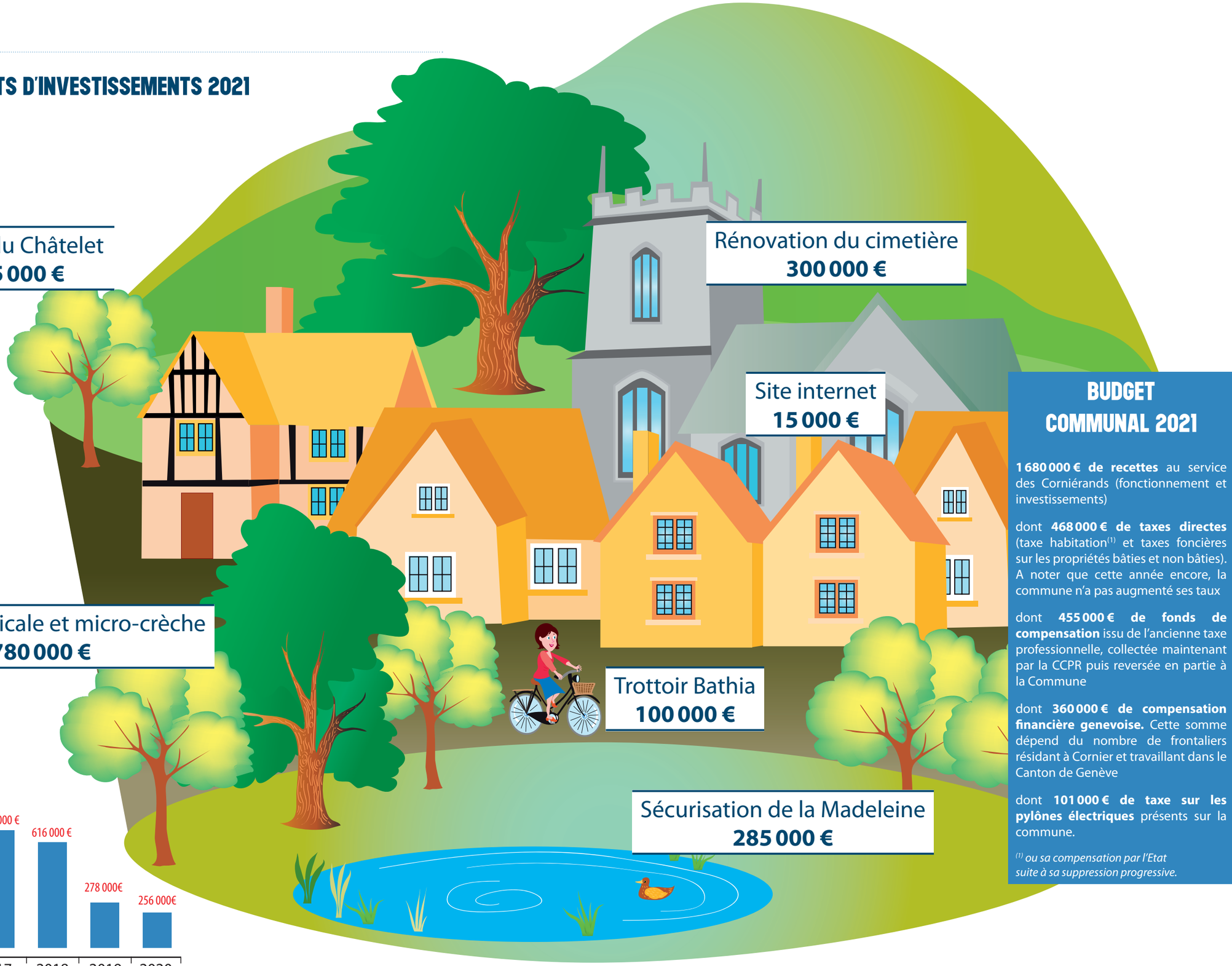
William et Juliette

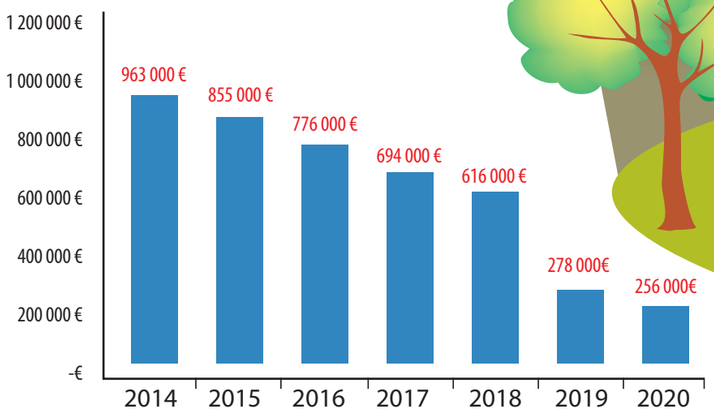


William et Martine

Cornier Finances

PROJETS D'INVESTISSEMENTS 2021





BUDGET COMMUNAL 2021

1 680 000 € de recettes au service des Corniérands (fonctionnement et investissements)

dont **468 000 € de taxes directes** (taxe habitation[1] et taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties). A noter que cette année encore, la commune n'a pas augmenté ses taux

dont **455 000 € de fonds de compensation** issu de l'ancienne taxe professionnelle, collectée maintenant par la CCPR puis reversée en partie à la Commune

dont **360 000 € de compensation financière genevoise.** Cette somme dépend du nombre de frontaliers résidant à Cornier et travaillant dans le Canton de Genève

dont **101 000 € de taxe sur les pylônes électriques** présents sur la commune.

[1] ou sa compensation par l'Etat suite à sa suppression progressive.

Urbanisme

PERMIS DE CONSTRUIRE	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Maison individuelle	2	6	3	1	7	2
Garage de + 20 m_		1	1			1
Lotissement	2				2	
Bâtiment artisanal / Agricole		2	2		2	1
Bâtiment communal						
Vérandas						
Immeubles	2	1	1	1	2	1
Extension / rénovation de logement	3	3	4	1	3	
Modification de permis					7	
Accordé	7	9	7	3	18	5
Refusé	1	2	2		3	
Classé sans suite	1	2	2		2	

DÉCLARATION PRÉALABLE	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Abri de jardin ou à bois	7	5	1	1	5	1
Clôture, portail	3	3	2	7	1	5
Velux		1		2		
Piscine	1	3	3	1	1	3
Panneaux photovoltaïques	1		2	1	4	4
Véranda	2	1		1	1	2
Terrasse / Pergola		1	2		1	
Garage / Abri voiture	2	1	1		1	2
Divers *(remblaiement, mur soutènement, serre)*	1	3		4	2	5
Division en vue de construire	3	1	2			
Modification façade / toiture	2	10	3	2	7	11
Accordé	20	25	15	17	15	29
Refusé		2	1	1	4	2
Classé sans suite	2	2		1	4	2

La nuit aurait pu être belle

VENDREDI 21 MAI 2021 LES ÉTOILES DANS LE CIEL… SONT RESTÉES CACHÉES

Lors de la première édition, le 26 septembre 2019, Cornier avait déjà rejoint les communes du Grand Genève qui, souhaitant lutter contre la pollution lumineuse de part et d'autre de la frontière, avaient éteint toute une nuit, même partiellement, leur éclairage public. Pour cette deuxième édition, Cornier s'est à nouveau associé à cette démarche.

Si l'enjeu est la protection de la biodiversité nocturne, nous espérions que ce soit aussi l'occasion de lever les yeux vers le ciel et se dire que vraiment la nuit peut être belle ! mais la pluie sur Cornier en a décidé autrement… alors rendez-vous lors de la 3ème édition, la météo sera peut-être plus clémente !

De façon plus pérenne, nous rappelons que depuis plusieurs années nous nous sommes engagés pour lutter contre la pollution lumineuse et le gaspillage énergétique en changeant au fur et à mesure le parc de nos réverbères (moins énergivores et au halo plus doux et dirigé vers le sol) et en décidant d'éteindre l'éclairage public de minuit à 5 heures (sauf le cœur du chef-lieu).

Ouverture de la résidence séniors « Les Grands Roch »



Depuis quelques mois, les corniérands ont vu le paysage du centre village se modifier. Parmi les nouvelles constructions, un nouveau bâtiment a été édifié, à côté de la mairie, par la société Semcoda. Il s'agit d'un lieu de vie principalement destiné à nos aînés.

Le terrain sur lequel il est bâti appartenait originairement à la famille de Monsieur Gabriel Roch, dont la demeure familiale est devenue l'actuelle mairie. Cette famille étant surnommée par les Corniérands d'alors "les Grands Roch", ce nom a été choisi pour conserver une trace de ce passé.

Ce projet est né en 2008 et les travaux ont débuté en 2016. Cette résidence devrait ouvrir ses portes après les vacances d'été.

L'immeuble sera composé de 45 appartements :
- 15 T2 de 41 à 55 m^2,
- 24 T3 de 63 à 75 m^2,
- 6 T4 de 75 à 98 m^2.

Ils seront préférentiellement loués à des personnes âgées autonomes, seules ou en couple. Toutefois en cas de vacance, une partie de ces habitations pourra être ouverte à la location intergénérationnelle. Les habitants de Cornier seront privilégiés pour toute réservation. Chaque logement sera doté d'un garage.

On pourra trouver dans ce lieu de vie :
- Un office de réchauffe avec une salle à manger ; celle-ci servira également de salle d'animation et d'espace de convivialité.
- Une buanderie avec machines à laver et sèches linges (payants).
- Des espaces qui pourront être loués à des professionnels de santé ou autres.

Une employée sera recrutée pour entretenir les espaces communs. Elle sera présente du lundi au vendredi et pourra faciliter la vie des résidents : veille sécuritaire du bâtiment et des occupants, orientation des résidents vers les services à la personne, administratif courant… Elle proposera également deux demi-journées d'animation par semaine.

La résidence n'est pas un établissement médicalisé et la personne chargée du fonctionnement n'interviendra pas directement auprès des locataires. Toutefois les résidents pourront solliciter, à leur charge, un ou des prestataires (aides à domicile, personnel soignant, portage des repas, etc.).

Si vous êtes intéressés pour rejoindre prochainement Les Grands Roch, vous pouvez contacter la mairie ou directement :

Madame Pomathios Virginie
Au 04 81 51 03 51
Ou par mail : virginie.pomathios@semcoda.com



Une naissance à Cornier

TESSA WEBER DELEVAUD

« Beaucoup d'émotions dans la soirée du 19 janvier 2021 au hameau de Moussy lorsque 4 fées (déguisées en pompiers bottés de Rangers) et 3 membres de l'équipe du SAMU ont vu bébé Tessa débarquer en trombe au domicile de Laurène Delevaud et Sacha Weber. Les éclats colorés des gyrophares dans la nuit enneigée ont signalé au petit Ben, douillettement réfugié chez sa grand-mère l'arrivée de sa petite sœur.

Les pompiers ont aussitôt transporté le bébé et la maman à la maternité du CHAL pour le check-up postnatal, suivis en voiture du papa encore stupéfait, le couvre-feu oublié. Un bébé en pleine forme, comme on le voit sur la photo peu après son arrivée au CHAL.

A l'âge du monitoring et de la péridurale, Moussy a connu un accouchement à l'ancienne, avec une jeune maman courageuse qui ne s'est pas laissé gagner par la panique et un papa à la hauteur de l'évènement. »



Mariette Grange, sa grand-mère

Nouveau à Cornier

PRODUITS DE LA FERME, PRODUITS LOCAUX : « LE MAGASIN DE LA FERME » DE CLÉMENT ET LAURENT AEGERTER

Cornier bouge. Un nouveau commerce s'est installé dans notre village ces derniers mois, facilitant notre vie au quotidien. Nous laissons la parole à Clément :

« Nous sommes une ferme familiale, située à Moussy, depuis 7 générations. Notre activité a évolué avec le temps et les époques.

Il y a quelques années, nous avons ouvert nos distributeurs automatiques. Votre engouement pour ce nouveau mode de consommation nous a encouragés à ouvrir "Le magasin de la ferme" mais cette fois-ci d'une façon plus traditionnelle !

Nous sommes avant tout producteurs de produits laitiers mais pour ce projet, nous avions la volonté de développer la commercialisation de nos produits carnés, une petite gamme de traiteur ainsi qu'une large gamme de produits locaux rigoureusement sélectionnés (petite épicerie, vins, légumes, charcuterie, etc..) en privilégiant les circuits courts. »

Nous vous invitons à venir découvrir notre Magasin de la Ferme
Ouvert du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 15 h 30 à 19 h et le samedi de 9 h 30 à 12h15 et de 14h15 à 18 h.
En dehors de ces horaires, notre distributeur automatique reste en service 24 h/24 h. »

Nous leur souhaitons la bienvenue à Cornier !



Cimetière

UN PEU D'HISTOIRE

Avant de vous présenter le projet de rénovation de notre cimetière, nous avons souhaité remonter dans le temps pour en apprendre un peu plus sur l'Histoire de ces lieux qui ont une place bien particulière dans nos vies et auxquels nous sommes très attachés.

Au cours de nos recherches nous avons eu la chance de tomber sur un ouvrage très bien écrit par M. Pascal Moreaux (publié en 2009) et qui reflète parfaitement la chronologie que nous cherchions.

Nous n'avons pas résisté à l'envie de vous faire partager de larges extraits de « Naissance, vie et mort des cimetières » :

« Espaces du souvenir et lieux sacrés, les tombeaux de mille formes et les champs de repos des morts constituent aussi une mémoire collective qui ont été de tout temps le reflet des mœurs, des croyances des religions et des civilisations.

Suivant les mentalités, les rites funéraires, les modes de sépultures, (inhumation ou incinération) et leur symbolique ont été largement influencés à travers les âges non seulement par les lieux de vie mais aussi par des événements les plus divers comme le développement d'activités humaines particulières, voire même de grandes batailles.

Depuis la préhistoire, l'Homme rend hommage à ses morts. »

« Celtes puis Gaulois honorent également leurs morts. Ils pratiquent l'incinération ou l'inhumation. Les armes des guerriers et parfois, les chars de combat des chefs, sont placés près des urnes ou des corps. »

« Avec la période Gallo-Romaine les lieux de repos des morts s'organisent par la Loi des XII tables qui interdit l'inhumation ou l'incinération à l'intérieur des cités. Les défunts sont très honorés par des funérailles ritualisées. »





« Les Gallo-Romains regroupent également les urnes dans des constructions particulières comptant de nombreuses « niches » qu'on appellera le columbarium. »

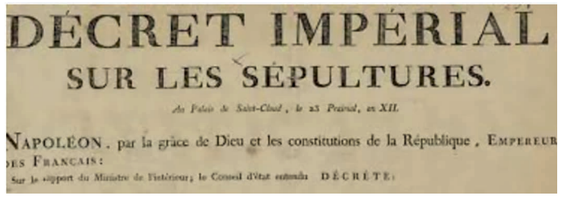
« Au début de l'ère chrétienne, la tradition d'inhumer les morts près ou à l'intérieur des sanctuaires édifiés chaque fois que cela était possible sur les lieux de sépulture des martyrs chrétiens, va s'instaurer en Occident et plus spécialement en Gaule. »

Il précise que ce privilège fut d'abord réservé aux rois et aux reines avant d'être étendu par la suite aux *« Grands Prélats de l'Église et aux fondateurs d'édifices religieux »*, puis, dans le haut Moyen Âge, *« aux laïcs qui n'eurent qu'à faire des dons d'un montant élevé ou des donations d'une partie de leurs biens à l'Église pour espérer bénéficier, dans l'au-delà, de l'influence des saints martyrs »*, et que les défunts les moins riches, sont *« enterrés autour de l'église, en terre bénite »*.

« Au cours des siècles suivants, les pratiques funéraires se perpétuent pour les inhumations. Cependant, l'épitaphe et la statuaire des tombeaux, quasi inexistantes au cours du haut Moyen Âge, vont renaître et se développer jusqu'à la Révolution. »

Il constate que *« Par l'enterrement à l'ombre de la croix, donc à l'intérieur des cités, on dérogea ainsi aux sages prescriptions romaines en matière d'hygiène qui préconisaient la séparation du monde des vivants du monde des morts »* et que ce sont les grandes épidémies de peste qui, décimant les habitants par milliers, modifièrent l'utilisation des cimetières paroissiaux.

Ce n'est qu'en 1804 qu'un décret signé par Napoléon Premier viendra interdire effectivement les inhumations dans les églises et obliger les communes à créer des cimetières hors des limites communales.



DÉCRET IMPÉRIAL
SUR LES SÉPULTURES.

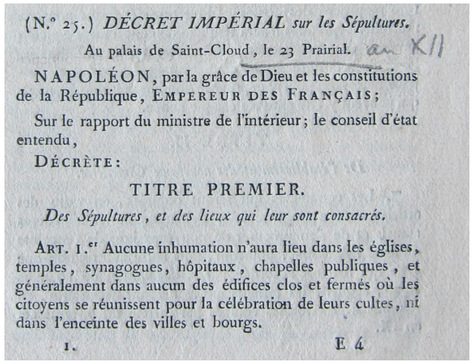
Au Palais de Saint-Cloud, le 23 Prairial, an XII.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et les constitutions de la République, EMPEREUR DES FRANÇAIS:

Sur le rapport du Ministre de l'Intérieur; le Conseil d'État entendu, DÉCRÈTE:

M. Moreaux nous précise que ce *« décret impérial du 23 Prairial An XII (12 juin 1804) marque profondément l'histoire des cimetières par les mesures innovatrices qu'il préconise et dont certaines sont toujours en vigueur de nos jours »* telles que :

« - Aucune inhumation dans les églises ou lieux privés (sauf quelques exceptions : membres du Clergé, fondateurs d'hôpitaux…) ;
- Suppression de la fosse commune et inhumation en fosse séparée ;
- Obligation pour les communes de créer de nouveaux cimetières hors de l'enceinte des bourgs et des villes ;
- Possibilité pour les communes de créer des cimetières confessionnels suivant les cultes professés dans les bourgs ou les villes ;
- Acquisition possible par les familles de concessions de cimetière sous réserve de faire des donations en faveur des pauvres ou des hôpitaux. »



(N.° 25.) *DÉCRET IMPÉRIAL sur les Sépultures.*

Au palais de Saint-Cloud, le 23 Prairial an XII.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et les constitutions de la République, EMPEREUR DES FRANÇAIS;

Sur le rapport du ministre de l'intérieur; le conseil d'état entendu,

DÉCRÈTE:

TITRE PREMIER.

Des Sépultures, et des lieux qui leur sont consacrés.

ART. 1.er Aucune inhumation n'aura lieu dans les églises, temples, synagogues, hôpitaux, chapelles publiques, et généralement dans aucun des édifices clos et fermés où les citoyens se réunissent pour la célébration de leurs cultes, ni dans l'enceinte des villes et bourgs.

1. E 4

Ainsi les pouvoirs de police des cimetières sont attribués aux autorités municipales.

« … la nouvelle législation permet d'acquérir des concessions. Les demandes vont se faire pressantes au cours du XIXème siècle.
Les familles vont pouvoir rendre hommage à leurs défunts en faisant ériger des tombeaux. Ceux-ci prendront une importance considérable au XIX[ème] siècle.
D'abord en forme de chapelle pour conserver les habitudes en analogie avec l'église d'autrefois puis de formes plus classiques. »
…

Puis il poursuit :

« La fin du XIX[ème] siècle continua de marquer largement l'histoire funéraire de notre pays. La troisième République soucieuse d'équité va prendre sur vingt-cinq ans, une série de grandes mesures législatives et réglementaires pour laïciser les pompes funèbres et les cimetières »

« Ces lois restituèrent, en quelque sorte, au cimetière son caractère de propriété communale car les Autorités religieuses pouvaient, au XIXème siècle, ne pas accepter les inhumations dans leurs cimetières confessionnels de ceux qui ne partageaient pas leur foi. Bien entendu, les cimetières confessionnels existants continueront leurs activités »

Avant d'aborder le sujet de la crémation qui a pris une grande importance dans notre société actuelle et qui continue de se développer :

« Autre bataille juridique celle du choix du mode de sépulture et l'institution légale de l'incinération (terme utilisé à l'époque). Il faut dire qu'au moment de la période révolutionnaire, le Conseil des Cinq Cents avait déjà voté en 1797 favorablement pour l'incinération des corps et la création d'un vaste crématoire à Paris. Mais le décret du 23 prairial An XII de Napoléon Premier n'avait retenu aucune suggestion sur cette question.

Mais, dès 1873, des personnalités du monde médical préoccupées d'hygiène reparlent de l'incinération en France. L'Église catholique y est fermement opposée pour respecter le symbole de la mise au tombeau du Christ. Pour appuyer les politiques voulant plus d'équité en matière funéraire, les partisans de l'incinération créeront la première association crématiste à Paris ; elle comprendra de nombreuses personnalités et parlementaires qui feront avancer ce dossier malgré les oppositions religieuses et celles de l'administration ministérielle.

Cette bataille juridique va durer sept ans pour aboutir à la Loi du 15 novembre 1887 sur la liberté des funérailles qui permettra à tout majeur ou émancipé de choisir, librement, le caractère civil ou religieux de ses funérailles et le mode de sépulture. »

Au début du XX[ème] siècle, *« l'incinération (non acceptée par l'Église catholique depuis 1886) demeure marginale. Seules quelques grandes villes ont construit un crématorium : Paris (1889), Rouen (1899), Marseille (1907), Lyon (1914), Strasbourg (1922). Il faudra attendre un demi-siècle pour voir se construire un sixième crématorium en France.*

Au contraire le culte du cimetière continue à se développer et les traditions religieuses pour l'inhumation restent profondément ancrées dans les mentalités.

La première guerre mondiale qui entraîne, en quatre ans, la mort de près d'un million et demi de nos concitoyens va amener les Autorités gouvernementales à aménager de nombreuses nécropoles miliaires. Elles se caractérisent par l'uniformité et la sobriété des sépultures qui en font leur grandeur où l'individualisme s'efface devant le repos collectif de ces soldats de toute confession et de toute race unis dans la mort pour une même cause. »



« Pour les cimetières communaux, le législateur prendra également des mesures réglementaires en faveur des familles endeuillées par ces grands conflits et notamment pour la création et l'entretien de "carrés militaires" et en matière de concessions funéraires dans les cimetières communaux pour la protection des tombes des morts pour la France.



Ces mêmes mesures resteront d'ailleurs en vigueur pour les victimes de la Seconde Guerre mondiale.

Par ailleurs, pour améliorer la rotation des sépultures, des textes réglementaires en 1924 et 1928 autorisent de nouvelles catégories de concessions (cinquantenaires et centenaires) et renforcent les droits des concessionnaires. »



« A partir de la deuxième moitié du XX[ème] siècle, plusieurs critères de notre vie moderne viendront bouleverser l'organisation de nos enterrements traditionnels chantés par Brassens. La disparition des cortèges à pied et toute la pompe des funérailles.

Soucieux de la gestion des cimetières communaux, le législateur prendra en 1959 différentes mesures pour favoriser la rotation des sépultures, l'institution des concessions funéraires et leur reprise, le cas échéant. Il supprime les concessions centenaires mais laisse la possibilité aux communes de maintenir les concessions perpétuelles.

Les cimetières vont aussi progressivement changer d'aspect. Les chapelles feront place à des monuments plus simples et moins coûteux mais les inhumations en pleine terre régresseront au profit des caveaux.

On reparle aussi de cimetières paysagers et intercommunaux faute de terrains disponibles dans les communes trop urbanisées. »

« Le dernier quart du XX[ème] va connaître le développement de la crémation (nouveau terme recommandé par le législateur) qui était restée marginale en France depuis 1889.

Un texte réglementaire de 1976 autorisant la remise des cendres humaines aux familles et pratiquement la libre liberté du lieu de repos des urnes à l'exception des voies publiques va modifier, en trente ans, profondément les rites funéraires et les aménagements des cimetières où les communes peuvent y créer des espaces cinéraires. Une loi récente confirme d'ailleurs cette obligation pour les communes de plus de deux mille habitants et plus. »

Avec la progression de la crémation, les sépultures cinéraires, moins exigeantes en surface de terrain, ont déjà modifié les aspects de nos cimetières contemporains.

Et M. Moreaux de conclure :

« Ainsi, les cimetières qui demeurent des lieux privilégiés du souvenir au sein de nos villes et villages, subissent la même destinée que les hommes : ils naissent, grandissent, changent d'aspects et sont appelés aussi à mourir tôt ou tard. »

Source :
« Naissance, vie et mort des cimetières » de Pascal Moreaux dans « Études sur la mort » 2009/2 (n° 136), pages 7 à 21 - Éditeur : L'Esprit du temps.

Crémation - La réglementation actuelle

Loi 2008-1350 du 28 octobre 1998

(applicable à compter du 1er janvier 2013 pour l'obligation d'un site cinéraire)

Après la crémation, les proches peuvent choisir le devenir des cendres contenues dans une urne.

Cette dernière pourra être disposée dans un columbarium, être inhumée dans une cavurne (voire une sépulture classique) ou scellée sur un monument funéraire à l'intérieur d'un cimetière.

Il est également possible de disperser les cendres dans la nature, sous réserve de l'accord préalable de la Mairie du domicile du défunt. Il est strictement interdit de disperser les cendres dans un jardin public ou privé ou sur une voie publique.

Des espaces spécialement dédiés à l'accueil des cendres (jardins du souvenir) sont obligatoirement prévus dans les cimetières des communes de plus de 2 000 habitants.

La famille dispose d'un an pour y réfléchir, temps pendant lequel, le crématorium peut conserver l'urne qui ne peut être conservée à domicile, sauf pour les personnes qui détenaient une urne avant décembre 2008.

Une fois le délai passé, en l'absence de décision, la commune intervient après avoir pris contact avec la famille et peut ordonner la dispersion des cendres dans le « jardin du souvenir » communal le plus proche.



« Mort » du cimetière d'origine et « naissance » de notre cimetière actuel

L'ANCIEN CIMETIÈRE

A l'origine, comme c'était le cas pour la plupart des villages, le cimetière de Cornier se situait autour de l'église avant d'être transféré à son emplacement actuel.

Bien que très antérieur, la plus ancienne délibération que nous avons retrouvée concernant l'ancien **cimetière** date du 1er février 1828. Replaçons cette délibération dans son contexte historique. La commune de Cornier située en Faucigny (récupéré par le royaume de Sardaigne le 30 mai 1814) était alors administrée par un syndic (et non un maire) et quatre conseillers. La commune était gérée sous le contrôle du Commandant de la Province du Faucigny représenté par le vice-intendant en poste à Bonneville. Le syndic et les conseillers devaient jurer fidélité à Dieu et à Sa Majesté le Roi Charles-Félix, roi de Sardaigne.

Pour mémoire, faisant suite au traité du 24 mars 1860, le dernier rattachement de la Savoie à la France a été ratifié par le plébiscite des 22 et 23 avril 1860 par lequel les Savoyards furent appelés à se prononcer en faveur ou non de l'annexion.

Revenons au 1er février 1828. Un extrait du registre des délibérations nous révèle ce qui suit, ci-après littéralement rapporté :

« Le Conseil de la Commune de Cornier convoqué au son de la cloche et réuni audit Cornier, dans la maison de Claude Brasier, ès personnes des sieurs Roch Pierre sindic, Pugin Gaspard, Déage Claude Marie, Floquet François et Roguet Jean Marie, conseillers, intervenant Me Joseph Augustin Arestan notaire secrétaire de cette commune,

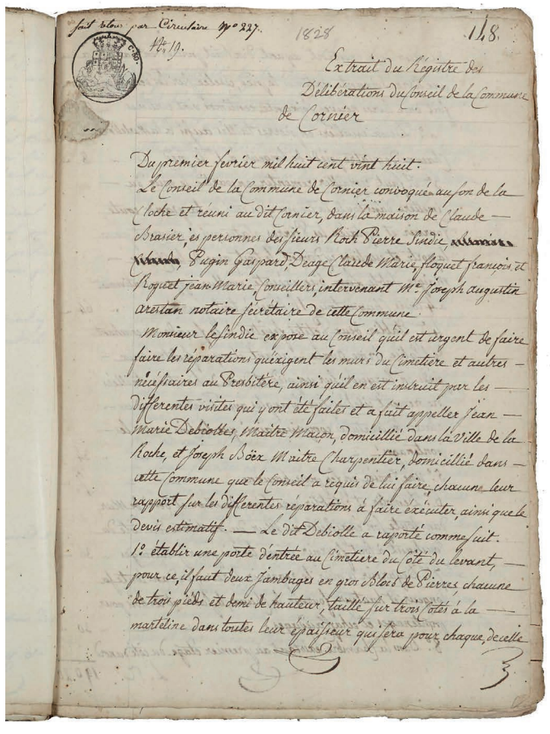
Monsieur le sindic expose au Conseil qu'il est urgent de faire faire les réparations qu'exigent les murs du cimetière et autres nécessaires au presbitère, ainsi qu'il en est instruit par les différentes visites qui y ont été faites et a fait appeler Jean Marie Debiolles, Maître Maçon domicilié dans la ville de la Roche, et Joseph Boëx Maître Charpentier, domicilié dans cette Commune que le Conseil a requis de lui faire chacun leur rapport sur les différentes réparations à faire exécuter ainsi que le devis estimatif.

Ledit Debiolle a rapporté comme suit.

1° *Etablir une porte d'entrée au cimetière du côté du levant, pour ce, il faut deux jambages en gros blocs de pierres chacune de trois pieds et demi de hauteur, taillé sur trois côtés à la marteline dans toute leur épaisseur qui sera pour chaque, de celle du mur déjà existant (…)*

2° *Deux escaliers en pierres taillées aussi à la marteline chacune de quatre pieds de longueur (…)*

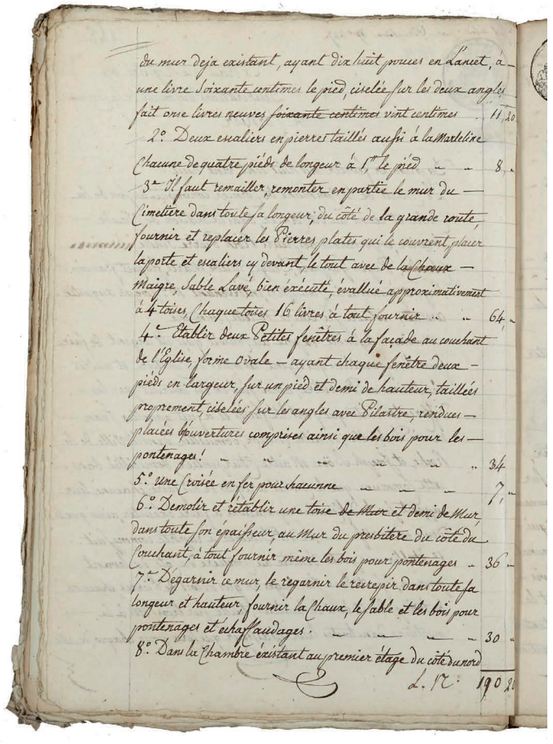
3° *Il faut remailler, remonter en partie le mur du cimetière dans toute sa longueur, du côté de la grande route, fournir et replacer les pierres plates qui le couvrent, placer la porte et escaliers cy devant, le tout avec de la chaux maigre, sable lavé, bien exécuté, évalué approximativement à 4 toises (…) »*



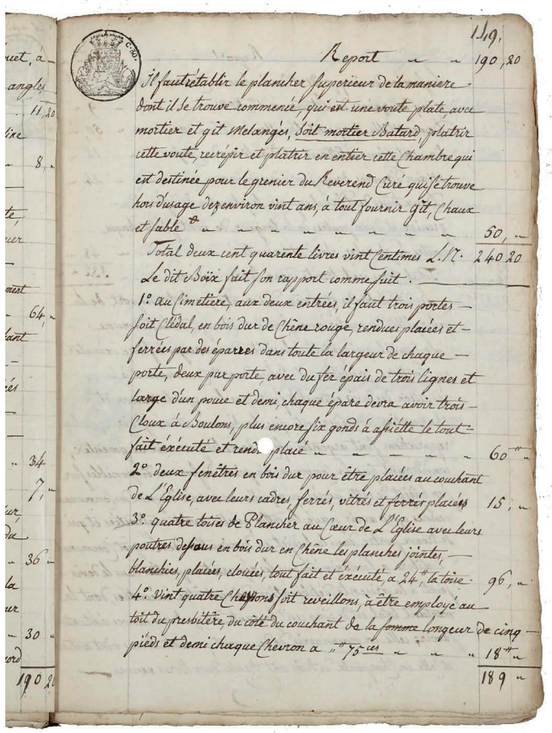
fait selon par Circulaire N° 237. 1828 118.
Mr 19.

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil de la Commune de Cornier

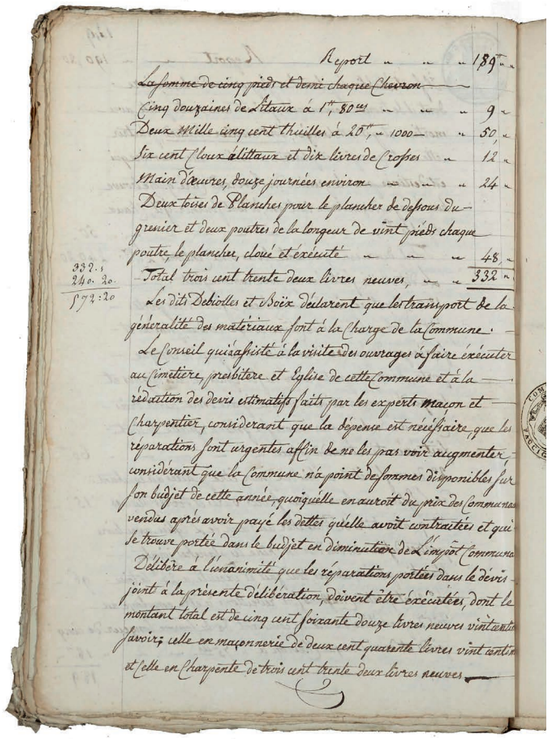
Du premier février mil huit cent vint huit.
Le Conseil de la Commune de Cornier convoqué au son de la cloche et réuni au dit Cornier, dans la maison de Claude Brasier, ès personnes des sieurs Roch Pierre Sindic, [illegible], Pugin Gaspard, Deage Claude Marie, Floquet François et Roguet Jean Marie, conseillers, intervenant Me Joseph augustin arestan notaire secrétaire de cette commune
Monsieur le Sindic expose au Conseil qu'il est urgent de faire faire les réparations qu'exigent les murs du cimetière et autres nécessaires au Presbitère, ainsi qu'il en est instruit par les différentes visites qui y ont été faites et a fait appeller Jean Marie Debiolles, Maître Maçon, domicillié dans la ville de la Roche, et Joseph Boëx Maître Charpentier, domicillié dans cette Commune que le Conseil a requis de lui faire, chacun leur rapport sur les différentes réparations à faire exécuter, ainsi que le devis estimatif. — Le dit Debiolle a raporté comme suit.
1° établir une porte d'entrée au Cimetiere du côté du levant, pour ce, il faut deux jambages en gros blocs de Pierres chacune de trois pieds et demi de hauteur taillé sur trois côté à la marteline dans toutes leur épaisseur qui sera pour chaque, de celle



du mur deja existant, ayant dix huit pouces en d'anet, à une toise soixante centimes le pied ciselé sur les deux angles fait onze toises neuves soixante centimes vint centimes 11,20
2° Deux escaliers en pierres taillés aussi à la Marteline chacune de quatre pieds de longueur à 1f le pied — — 8,—
3e Il faut remailler, remonter en partie le mur du Cimetière dans toute sa longueur, du côté de la grande route fournir et replacer les Pierres plates qui le couvrent placer la porte et escaliers cy devant, le tout avec de la chaux — Maigre, Sable Lavé, bien exécuté, évallué approximativement à 4 toises chaque toises 16 livres à tout fournir — — 64,—
4e Etablir deux Petites fenetres à la facade au couchant de l'Eglise, forme ovale — ayant chaque fenetre deux — pieds en largeur, sur un pied et demi de hauteur, taillées proprement, ciselés sur les angles avec Ditattre, rendues — placées ouvertures comprises ainsi que les bois pour les — pontenages — — — — — — 34,—
5.e une croice en fer pour chacune — — — — 7,—
6.e Demolir et établir une toise de Mur et demi de Mur dans toute son epaisseur au Mur du presbitère du côté du Couchant, à tout fournir meme les bois pour pontenages — 36,—
7.e Degarnir le mur, le regarnir le recrepir dans toute sa longeur et hauteur fournir la chaux, le sable et les bois pour pontenages et echaffaudages — — — — 30,—
8.e Dans la chambre existant au premier étage du côté du nord
L.R. 190,80



Report — — 189,—
Il faut retablir le plancher superieur de la maniere dont il se trouve commencé, qui est une voute plate avec mortier et git Melangés, soit mortier Batard, platrir cette voute, recrepir et platrir en entier cette chambre qui est destinée pour le grenier du Reverend Curé qui se trouve hors d'usage, de ce environ vint ans, à tout fournir, gît, Chaux et sable — — — — — — — 50,—
Total deux cent quarante livres vint centimes L.R. 240,20
Le dit Boëx fait son rapport comme suit.
1° au Cimetiere, aux deux entrées, il faut trois portes soit Cheval, en bois dur de Chêne rouge, rendues, placées et ferrées par des equarres dans toute la largeur de chaque — porte, deux par porte, avec du fer épais de trois lignes et large d'un pouce et demi, chaque épaire devra avoir trois Cloux à Boulons, plus encore six gonds à agriffe le tout — fait executé et rendu placé — — — — 60,—
2° deux fenetres en bois dur pour être placées au couchant de l'Eglise, avec leurs cadres, ferrés, vitrés et ferré placées 15,—
3° quatre toises de Plancher au sœur de l'Eglise avec leurs poutres dessous en bois dur en chêne les planches jointes blanchies, plaiées, cloüées, tout fait et executé, à 24f la toise 96,—
4° vint quatre chassons soit reveillons, à être employé au toit du presbitère, du côté du couchant de la somme longeur de cinq — pieds et demi chaque Chevron à 7 sous — — — 18,—
189,—



Report — — 189,—
La somme de cinq pieds et demi chaque Chevron
Cinq douzaines de Toises à 1f 80c — — — 9,—
Deux Mille cinq cent Tuilles à 20f — 1000 — 50,—
Six cent Cloux d'Littaux et dix livres de Crosses — 12,—
Main d'œuvres, douze journées environ — — — 24,—
Deux toises de Planches pour le plancher de dessous du grenier et deux poutres de la longeur de vint pieds chaque poutre, le plancher, cloué et executé — — — 48,—
332,1 Total trois cent trente deux livres neuves — — 332,—
240,20 Le dit Debiolles et Boëx declarent que le transport de la
173,20 generalité des matériaux sont à la charge de la Commune.
Le Conseil qui a procédé à la visite des ouvrages à faire exécuter au Cimetière, presbitere et Eglise de cette Commune et à la redaction des devis estimatifs faits par les experts maçon et charpentier, considerant que la dépense est nécessaire, que les réparations sont urgentes afin de ne les pas voir augmenter, considerant que la Commune n'a point de sommes disponibles sur son budjet de cette année, quoiqu'elle en aurait du prix des communes vendues après avoir payé les dettes qu'elle avoit contractées et qui se trouve portée dans le budjet en diminution de l'impôt Communal. Delibere à l'unanimité que les réparations portées dans le devis joint à la présente délibération, doivent être executées, dont le montant total est de cinq cent soixante douze livres neuves vintcentimes savoir celle en maçonnerie de deux cent quarante livres vint centimes et celle en Charpente de trois cent trente deux livres neuves —

Après 1828, différentes délibérations ont été prises pour l'entretien et la réparation du vieux cimetière. Puis l'obligation pour les communes de créer de nouveaux cimetières « hors de l'enceinte des bourgs et des villes » est venue sonner le glas de ce lieu d'inhumation qui, jusque-là, se trouvait au cœur du village et par conséquent de la vie quotidienne des Corniérands. Autres temps, autres mœurs… il a bien fallu se résoudre à envisager de se mettre en conformité avec la loi.

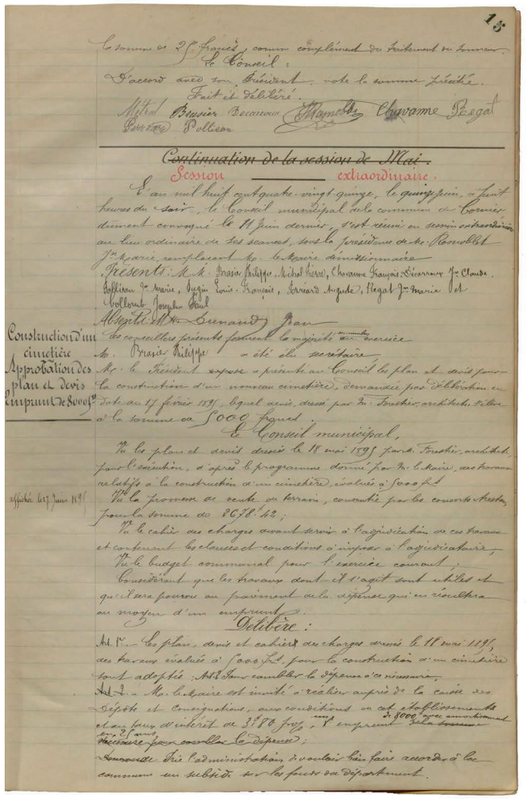
PREMIÈRE UTILISATION DU « NOUVEAU » CIMETIÈRE EN 1898

Les archives communales situent l'ouverture du « nouveau » cimetière en 1898, soit près de 40 ans après le dernier rattachement de la Savoie à la France.

Dès le **17 février 1895**, le conseil municipal avait pris une délibération pour demander des plans et devis pour la construction d'un nouveau cimetière. Ces plans et devis seront dressés le 18 mai 1895 par M. Forestier, architecte, et présentés au conseil municipal le 15 juin 1895. Les travaux sont devisés pour un montant global de 5 000,00 francs (de l'époque). Une promesse de vente du terrain ayant déjà été conclue avec les consorts Arestan pour un prix de 2 678,42 francs, le conseil municipal avait alors décidé d'avoir recours à un emprunt de 8 000,00 francs et a prié « l'administration de vouloir bien faire accorder à la commune un subside sur les fonds du département ». La commission départementale devant accorder une subvention de 600,00 francs, l'emprunt sera finalement réduit à 7 400,00 francs.

La croix située au centre du cimetière porte l'inscription « **1897** »

L'ouverture du cimetière a eu lieu quatre ans plus tard. En effet, la 1ère demande de concession date du **20 novembre 1898**. Aux termes de cet acte de concession il est fait référence à l'ordonnance du 6 décembre 1843 (avant rattachement de la Savoie à la France) et au règlement local du 2 janvier 1898 approuvé par le Préfet le 11 juin 1898. Il s'agissait de la concession à perpétuité « d'une portion de terrain de trois mètres carrés, soit deux mètres de longueur sur un mètre cinquante de largeur ». Cette concession avait été accordée à un Monsieur Claude Perréard « pour la sépulture des membres de sa famille » moyennant la somme de 360 francs.



15

Continuation de la session de Mai

Session extraordinaire

Construction d'un cimetière. Approbation des plan et devis. Emprunt de 8000f

L'an mil huit cent quatre-vingt quinze, le quinze juin, à huit heures du soir, le Conseil municipal de la commune de Cornier dûment convoqué le 11 juin dernier, s'est réuni en session extraordinaire au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Rambollet 1er adjoint, remplaçant le titulaire empêché.

Présents : MM. Grosa Philippe, Michel Pierre, Chevrame François Désiré, Perréard Jean Claude, Rambollet 1er adjoint, Bozon Louis-François, Bernard Auguste, Blegat Jean Marie, Pot Guillaume Joseph Paul, Allegret Pierre Bernard, Jean

Tous conseillers formant la majorité en exercice.

M. Priand Philippe a été élu secrétaire.

M. le Président expose à présents au Conseil le plan et devis pour la construction d'un nouveau cimetière, dressés par M. Forestier, architecte, en date du 15 février 1895, lequel avait été soumis par M. Forestier, architecte, à la somme de 5000 francs.

Le Conseil municipal,

Vu le plan et devis dressés le 18 mai 1895 par M. Forestier, architecte pour le cimetière, à suivre le programme donné par M. l'adjoint, architecte délégué à la construction d'un cimetière, évalués à 5000 fr.

Vu la promesse de vente de terrain, consentie par les consorts Arestan pour la somme de 2678 fr 42 ;

Vu le cahier des charges avant servir à l'adjudication de ces travaux et contenant les clauses et conditions à imposer à l'adjudicataire ;

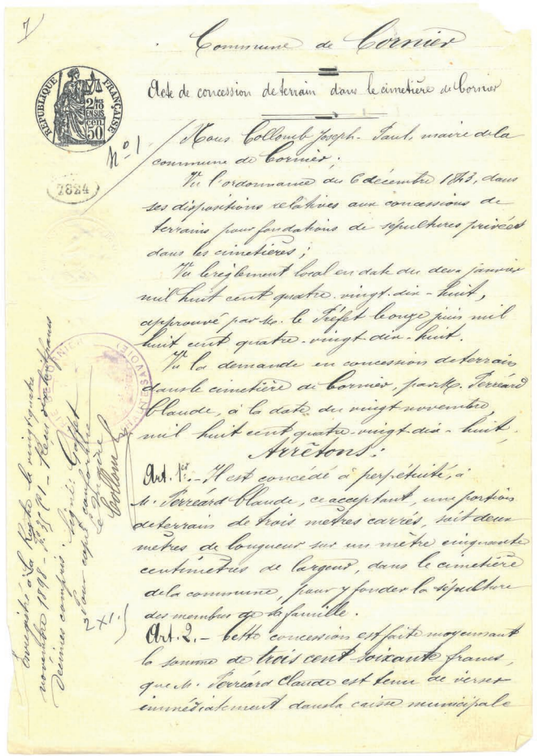
Vu le budget communal pour l'exercice courant ;

Considérant que les travaux dont il s'agit sont utiles et qu'il sera pourvu au paiement de la dépense qui en résultera au moyen d'un emprunt ;

Délibère :

Art. 1er — Le plan, devis et cahier des charges dressés le 18 mai 1895 par M. Forestier, évalués à 5000 fr. pour la construction d'un cimetière sont adoptés. Art. 2me — Le Maire est invité à pourvoir, après le vote des crédits et conformément aux conditions du cahier des charges, à l'adjudication des travaux d'un montant de 5000 fr. [illegible] 8000 fr. qui sont nécessaires pour couvrir la dépense.

Art. 3me — Monsieur le Préfet sera invité à vouloir bien faire accorder à la commune un subside sur les fonds du département.



1

Commune de Cornier

Acte de concession de terrain dans le cimetière de Cornier

N° 1

1884

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-neuf novembre

Nous Collomb Joseph-Paul, maire de la commune de Cornier ;

Vu l'ordonnance du 6 décembre 1843, dans ses dispositions relatives aux concessions de terrains pour fondations de sépultures privées dans les cimetières ;

Vu le règlement local en date du deux janvier mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, approuvé par M. le Préfet le vingt-six mil huit cent quatre-vingt-dix-huit.

Vu la demande en concession de terrain dans le cimetière de Cornier, par M. Perréard Claude, à la date du vingt novembre mil huit cent quatre-vingt-dix-huit.

Arrêtons :

Art. 1er. — Il est concédé à perpétuité, à M. Perréard Claude, ce acceptant, un portion de terrain de trois mètres carrés, soit deux mètres de longueur sur un mètre cinquante centimètres de largeur, dans le cimetière de la commune, pour y fonder la sépulture des membres de sa famille.

Art. 2. — Cette concession est faite moyennant la somme de trois cent soixante francs, que M. Perréard Claude est tenu de verser immédiatement dans la caisse municipale

Un peu plus de 120 ans après la création de notre cimetière actuel, il est temps d'envisager un bon rajeunissement et un réaménagement en offrant de nouveaux espaces du souvenir, répondant aux nouvelles mentalités et aux critères de notre vie moderne, voire un agrandissement.

Mais avant d'envisager une extension, nous avons décidé de réaménager notre cimetière afin de le rendre plus accueillant et d'optimiser l'espace. Un travail de réflexion a été mené au sein de la « commission cimetière » après avoir réalisé un état des lieux qui se voulait être en adéquation avec le projet proposé par l'architecte paysagiste.

État des lieux

Lors d'une réunion sur site, nous avons repéré les tombes qui semblaient abandonnées et celles qui seraient à déplacer en fonction du projet élaboré par le bureau d'études. Munis des photos que nous avons prises et du plan du cimetière, nous avons alors recherché les actes de concession correspondants aux sépultures.

Au cimetière de Cornier, la plupart des concessions sont perpétuelles ; depuis 1995, les acquisitions des emplacements sont soumises à la prescription trentenaire. D'autres tombes n'ont pas de concession ; dans ce cas, la commune peut être en mesure de les reprendre au bout de 5 ans.

Pour mémoire, une première enquête avait été commencée en 2009 à l'issue de laquelle 22 tombes avaient déjà été relevées.

Dans le cadre de la rénovation de notre cimetière, cette opération sera renouvelée.

Relever une tombe consiste à exhumer le corps, ou les restes mortuaires du défunt, du caveau où il repose et de le déplacer dans l'ossuaire communal. Ce transfert est réalisé par une entreprise spécialisée.

L'état des lieux nous a permis d'identifier les tombes à l'abandon qu'il faudra relever. Certaines sont à remettre à niveau car affaissées alors que d'autres sont à déplacer pour permettre un aménagement pertinent du cimetière.

DÉMARCHES ENTREPRISES

Pour les tombes à l'abandon

Étape 1

Si les descendants sont connus, nous prenons contact avec eux, soit directement, soit par courrier pour expliquer notre démarche.

Si aucune famille n'est retrouvée, une petite pancarte est plantée devant la tombe concernée. Cette notification est laissée 1 an sur un emplacement sans concession, 3 ans dans le cas contraire.

Étape 2 :

Au bout de ces délais, si aucun contact n'a pu être établi avec un proche, le maire saisit le conseil municipal pour faire déclarer l'état d'abandon. La tombe sera alors relevée. Cette démarche est encadrée par la loi.

Pour les tombes affaissées

Les familles sont contactées par la mairie afin d'évoquer leur remise en état.

Pour les tombes à déplacer

Les familles sont également contactées par nos soins afin de leur expliquer notre projet d'aménagement. Il leur est alors proposé un nouvel emplacement aux frais de la municipalité sauf si les descendants souhaitent le transfert des restes mortuaires dans un autre caveau.

Bien conscients que cette procédure ait été prévue pour préserver le respect des familles et la mémoire du défunt, nous la suivrons scrupuleusement.

Projet de rénovation en cours et extension future

RÉNOVATION DU CIMETIÈRE ACTUEL

Voulant partager avec vous les détails de notre projet, nous avons choisi de commenter le plan ci-joint afin de compléter les informations qu'il fournit :

Le Parvis :

Réfection du portail avec placette ;

Petit espace vert à droite du portail entouré d'un muret siège et une place PMR (Personne à Mobilité réduite) ;

A gauche, un espace délimité par un muret en pierre devant accueillir deux conteneurs : un destiné aux matières compostables, l'autre au surplus devant partir à la déchetterie.

A noter qu'un petit parking de 7 places est prévu en amont du cimetière (en venant de l'église) juste avant la rampe. Un « bateau » permettra l'accès au champ situé à l'arrière et au futur chemin qui sera utilisé le moment venu pour réaliser l'extension.

En outre, une rétention des eaux pluviales sera installée sous ce parking afin de limiter le débit en direction du ruisseau conformément à la réglementation.

Dans l'enceinte du cimetière :



La croix :
Située au centre de notre cimetière, elle ne sera finalement pas déplacée mais remise en valeur tant par une petite rénovation (sablage, inscriptions…) que par la création d'une placette ronde dont la dimension permettra un passage plus aisé qu'actuellement dans les quatre directions. De petits espaces verts seront aménagés aux quatre coins alentour. Cette placette en béton désactivé (en beige sur le plan) sera délimitée par des pavés en granite (en gris clair sur le plan).

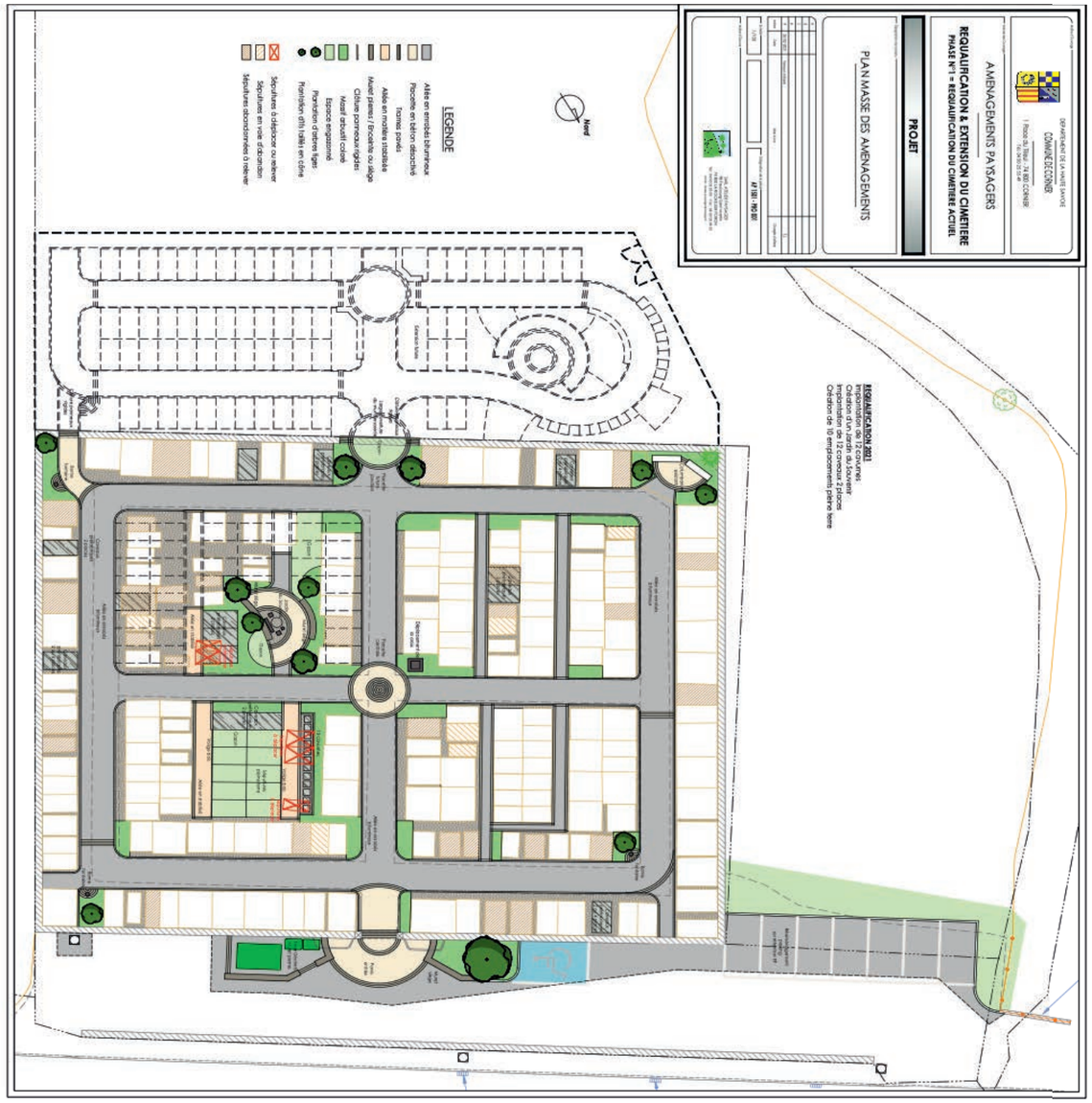
Les allées principales :
Elles dessineront et desserviront le pourtour des quatre carrés qui constituent la géométrie de notre cimetière. Afin de parvenir à un alignement des tombes, les allées principales (en gris foncé sur le plan) seront délimitées par des bordures en granite, et recouvertes d'enrobés bitumineux ; du gravier viendra combler l'espace entre les tombes les plus courtes et la bordure.

Les allées secondaires temporaires :
En attendant l'aménagement des futures tombes, elles seront laissées en « stabilisé » (plus claires sur le plan).

Les aménagements :
Les deux carrés se situant sur la droite de la croix, en entrant, verront peu de changement en dehors de l'alignement des tombes dessiné par les allées, l'installation de caveaux préfabriqués aux emplacements laissés vacants, l'ajout de quelques petits espaces verts et le nettoyage du columbarium.

Le premier carré situé sur la gauche accueillera dix emplacements réservés aux sépultures en pleine terre ainsi que deux caveaux préfabriqués (au bord de l'allée centrale) et, à droite de ses emplacements, une rangée de 12 cavurnes (petites tombes destinées à recevoir une ou deux urnes funéraires) venant compléter les places encore disponibles dans notre columbarium.

Le second carré situé au fond à gauche en entrant dans le cimetière, bénéficiera également de l'alignement des tombes et accueillera quant à lui un jardin du souvenir destiné à recevoir les cendres de ceux dont les familles ne souhaitent pas utiliser le columbarium ou les cavurnes. Le jardin du souvenir sera constitué d'un puits et en surface d'une petite aire minérale et végétalisée. La placette aménagée permettra l'organisation de cérémonies mais également le recueillement tout au long de l'année. Un banc en arc de cercle offrira la possibilité d'un temps de repos et de méditation. Enfin, des stèles en granite sur lesquelles les familles pourront faire inscrire, si elles le souhaitent, le nom et le prénom du défunt seront également mises en place.



Le pourtour du cimetière, lui aussi délimité par une allée principale, profitera de l'alignement des tombes et accueillera des caveaux préfabriqués partout où cela sera possible.

Les points d'eau :
Afin de faciliter l'entretien des tombes et le fleurissement par les familles, trois bornes fontaines seront réparties dans le cimetière.

Règlement intérieur :

Le règlement communal qui régit la gestion de notre cimetière sera remis à jour et complété pour ce qui a trait au jardin du souvenir et aux cavurnes. Ce dernier sera à votre disposition en mairie.

Budget :

Coût global de l'opération de rénovation du cimetière actuel s'élève à 300 000 € avant subventions.

Calendrier :

Début des travaux : 7 juin 2021
Objectif de fin de travaux : avant Toussaint 2021.

EXTENSION FUTURE DU CIMETIÈRE

La rénovation du cimetière actuel n'étant que la première phase d'un projet d'ensemble, nous précisons que, lorsque nécessité se fera sentir, une deuxième phase, consistant en la création d'une extension, est d'ores et déjà prévue.

En effet, une fois rénové, notre cimetière offrira encore, outre la possibilité d'utiliser le jardin du souvenir, environ neuf places dans le columbarium, une dizaine d'emplacements réservés aux sépultures en pleine terre, une quinzaine de caveaux préfabriqués et une douzaine de cavurnes.

Toutefois, arrivera fatalement le moment où nous n'aurons d'autre choix que de « pousser les murs ».

Ce projet qui n'est pas complètement arrêté, prévoit un travail sur le mur d'enceinte du fond, et une liaison en deux points entre les deux parties. L'une, secondaire, au fond à gauche sur le plan, l'autre, principale, dans l'alignement du portail d'entrée et de la croix, avec la création d'une placette rappelant visuellement celles de ces deux éléments.

Une fois franchi le seuil de l'extension, il est prévu, à gauche de l'allée centrale, deux rangées de caveaux préfabriqués et, au-dessus, une zone réservée aux sépultures en pleine terre.

A droite, il est envisagé d'installer une aire circulaire devant accueillir des cavurnes, et, alentour, des bancs, un nouveau columbarium et un monument commémoratif devant recueillir nos Poilus dont la tombe a été ou sera relevée sauf à ce que celui-ci trouve place dans le cimetière actuel.

Enfin, tant pour les travaux de création que ceux d'exploitation qui suivront, précisons qu'il est prévu la création d'un chemin latéral extérieur qui facilitera l'accès à la partie haute et évitera de détériorer le cimetière rénové.

Perspective vers la future extension





Un projet d'avenir pour notre commune



Insertion dans le site

La Haute-Savoie subit, comme beaucoup de départements français, une pénurie de médecins notamment liée à de multiples départs en retraite. Il en résulte des patients à l'abandon, des délais de consultations allongés, des praticiens épuisés.

Pour y remédier, un projet d'envergure se profile sur notre commune. Cette dernière va en effet se doter d'un nouveau bâtiment. Il sera situé à côté de la salle des fêtes, en face de l'école maternelle.

Cette structure de deux étages aura pour vocation d'accueillir une crèche en rez-de-chaussée et un cabinet médical au 1er étage.

La **micro crèche**, d'une superficie de 150 m², pourra accueillir 12 enfants. Elle proposera ainsi une solution de garde de proximité pour les enfants de Cornier et des alentours. Ces enfants bénéficieront d'un grand local, aménagé avec soins, mais également d'un bel espace pour se détendre et s'amuser en plein air en toute sécurité.

Le 1er étage accueillera un **groupe médical**, dans lequel plusieurs professionnels de santé pourront s'installer. Cette partie du bâtiment sera dotée d'un ascenseur, d'un accueil et de 4 cabinets médicaux.

A ce jour, un médecin généraliste s'est d'ores et déjà engagé à venir s'installer à Cornier ; nous espérons que d'autres le suivront très rapidement.

Les travaux devraient commencer en septembre 2021, pour une ouverture courant 2022 et plus précisément en septembre pour la micro-crèche.



Insertion dans le site

Rénovation du four du Châtelet

Pour une petite commune rurale, Cornier a la chance d'abriter deux bâtiments de valeur « inscrits au titre des monuments historiques » : La chapelle de la Commanderie et la léproserie de la Madeleine connue sous le nom de « Maladière de Veige ». Mais, notre commune recèle également un beau patrimoine rural, reliquat de la vie savoyarde d'antan (lavoirs, four, moulins, fermes…). Ce patrimoine que nous côtoyons au quotidien fait partie intégrante de l'histoire rurale de notre commune. Il doit être préservé.

Au Châtelet, la commune est propriétaire d'un four très ancien, probablement banal. Un four banal était à l'origine un four à bois mis à disposition des habitants par le seigneur contre redevances. A la Révolution, avec l'abolition des privilèges, ces fours ont été cédés aux communes ou aux bourgeois. La construction des « banalités » faisait appel à des connaissances techniques et exigeait une certaine durabilité, ce qui impliquait des dépenses importantes. Les habitants n'avaient pas les moyens de construire un four, un moulin, ou un pressoir à titre individuel. Il était donc nécessaire de se regrouper et de mettre en commun ces moyens de production du quotidien.

Si notre four est à ce jour encore adossé au vestige du mur d'enceinte de la fortification du Châtelet, il souffre de désordres structurels. Avec le temps, des fissures sont apparues comme sur bon nombre de bâtiments anciens mais, récemment, celles-ci se sont aggravées et leur évolution pourrait remettre en cause la structure même du bâtiment. Il est donc nécessaire d'intervenir.

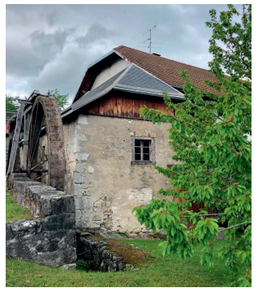
Une étude a été effectuée par un cabinet d'ingénierie et des recommandations ont été transmises à la municipalité. Des travaux seront entrepris en 2021 afin que le four puisse continuer à fonctionner pour la Fête du Pain et de l'Alambic qui a lieu chaque année en janvier.





Quelques illustrations du patrimoine historique et du patrimoine rural de Cornier :

Moulin du Châtelet (communal)



Commanderie Moussy (1/3 communal & 2/3 privés)



Maladière de Veige (privée)



Lavoir au Châtelet (privé)



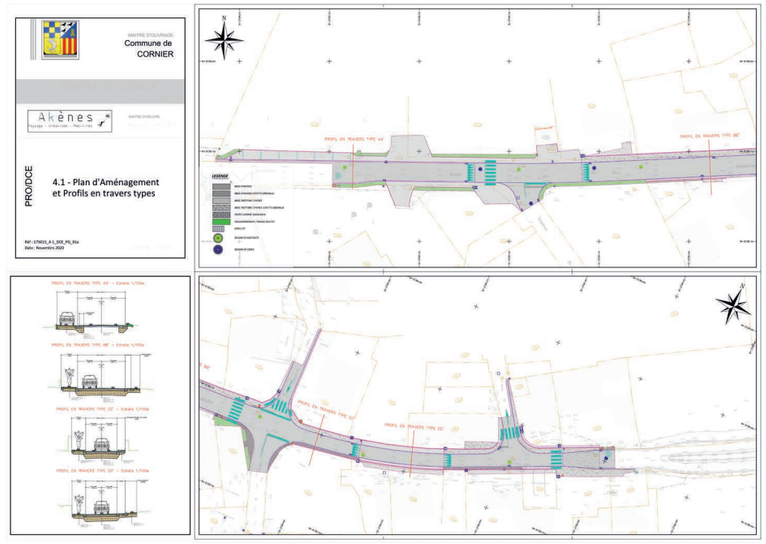
Ancien Moulin du Riret (privé)



Travaux de sécurisation de la Madeleine 2ème tranche

La seconde tranche des travaux a débuté début avril. Elle a pour but de sécuriser les abords des routes en aménageant des espaces pour les piétons. Le projet est de créer des trottoirs et des passages protégés pour faciliter l'accès des promeneurs et des écoliers en toute sécurité. Deux plateaux surélevés seront mis en place pour limiter la vitesse des automobilistes au niveau du lotissement et du virage de la route de la Madeleine où la visibilité est diminuée. Cette même zone sera rétrécie en une seule voie pour permettre la création des trottoirs et obliger les véhicules à s'engager plus prudemment. D'autre part, les différents carrefours situés le long de la route de la Madeleine, bénéficiant de peu de visibilité, un sens unique sera instauré. La circulation s'effectuera par une entrée route de la Vuachère et par une sortie chemin du Chable. Des places de stationnement public seront aménagées. Pendant la durée des travaux estimée à quatre mois, des feux de circulation alternée ont été installés.

Le coût total du projet, d'un montant de 285 000 € (hors subventions), inclut la maîtrise d'œuvre, les contrôles de sécurité, les déplacements des coffrets électriques, le terrassement, les bordures, l'enrobé et la signalisation. Cette deuxième tranche de travaux s'étend de l'abri bus à la fin des habitations en direction d'Arenthon. Une troisième tranche, en direction du chef-lieu de Cornier, est prévue mais sa conception reste conditionnée aux futurs travaux qui doivent être réalisés par le département sur la RD 903.



Sécurisation d'une nouvelle partie de la route du Village

Afin de permettre à nos enfants de se déplacer en toute sécurité pour se rendre à l'arrêt des transports scolaires, mais également pour les promeneurs, la municipalité envisage l'aménagement de la route du village avec la création d'un nouveau trottoir.

Celui-ci s'étendrait **du chemin de la Bathia jusqu'à la Route des Moulins.**

Le 22 février 2021, les géomètres et les différents propriétaires des terrains se sont retrouvés sur place afin d'évaluer la faisabilité des travaux.

Les terrains appartenant principalement au Département, le début des travaux sera conditionné à son accord, ainsi qu'à une participation de sa part au financement.



Fleurissement 2020



Depuis le 31 mai et jusqu'au 27 juin, toutes les personnes de passage à la mairie ont pu découvrir le **diaporama du fleurissement 2020**, diffusé dans la salle consulaire. Malheureusement, pour des raisons sanitaires, nous regrettons sincèrement de ne pas avoir pu proposer cette année un temps convivial pour remercier les lauréats pour leur contribution au fleurissement de notre commune et à son embellissement.

Nous avons arpenté toutes les routes et chemins de notre village entre fin juillet et début août 2020 et osé rentrer dans les jardins à l'affût des logis les plus fleuris. Non seulement nous avons découvert de magnifiques fleurs mais aussi de beaux potagers. Nous avons également fait de belles rencontres, pris le temps d'échanger.

Notre sélection s'est portée sur le soin apporté aux maisons et jardins, sur les décors floraux, sur les balcons des immeubles, fenêtres et murs, sur les commerces. Ainsi 34 propriétés ont particulièrement retenu notre attention. Les jardiniers primés ont été récompensés par un planton et un bon d'achat de 10 € chez Desbiolles Horticulture.

Nous saluons aussi le travail de l'employé communal qui chaque année fleurit les espaces publics rendant notre village plus accueillant.

Certains fleurissent leurs balcons et fenêtres ou font de leurs jardins de petits Éden, d'autres prennent tout simplement le temps de soigner les abords de leur habitation. Nous saluons l'investissement de tous. Le 10 juillet, nous espérons faire de nouvelles découvertes lors de notre passage 2021 !



Journées « Espaces verts » – Printemps 2021

C'est avec grand plaisir et dans la bonne humeur que, ce printemps, les élus volontaires se sont retrouvés, à deux reprises, en tenue de jardinier.

En effet, les parterres installés devant la bibliothèque et sur le parvis de la mairie n'avaient pas été rajeunis depuis 10 ans et avaient grand besoin de renouveau.

C'est donc sous « l'autorité » bienveillante de Mickaël Perrotin que vos élus ont œuvré. Ce dernier a organisé de main de maître le travail à prévoir avant d'encadrer ses troupes lors de ces journées laborieuses… mais joyeuses !

27 MARS 2021

Le samedi 27 mars, dédié à la préparation du terrain, après avoir retiré les anciennes bâches, désherbé, bêché puis manier le larron, nos « jardiniers » ont terminé leur première journée en recouvrant les plates-bandes d'une épaisse couche de copeaux de bois que les équipes du Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA) de Saint-Ismier près de Grenoble, nous avait laissés à cet effet.

En début de matinée :



En fin de journée :



Stéphanie Dufournet, Mickaël Perrotin, Jean-Marc Sellier & Franck Corcelle



Franca Viviand, Jean-Marc Sellier, Christine Bondaz, Brice Métral & Mickaël Perrotin
Hors cadre : Franck Corcelle, Véronique Babitch, Anne-Marie Jung & Annick Desternes

24 MARS 2021

Profitons de ces quelques lignes pour remercier chaleureusement M. Francis Maxit (junior) qui est venu à Cornier, le 24 mars, avec deux équipes du CFPPA pour ausculter et soigner les arbres de notre chef-lieu. Une journée bien remplie a été consacrée à une taille rigoureuse et professionnelle, effectuée par les élèves sous l'œil vigilant de leur formateur. En fin de journée, les branches ont été broyées et les précieux copeaux rassemblés sur la place de la mairie en prévision de notre intervention.

C'est peu dire que le résultat est plus que satisfaisant ; Chapeau bas ! et merci.

Ce partenariat gagnant / gagnant a permis à ces jeunes de se perfectionner en situation réelle et à la municipalité d'offrir à ses arbres, en une seule journée, une véritable cure de jouvence.

Nul doute qu'à l'avenir nous verrons à nouveau des apprentis élagueurs œuvrer au cœur de notre village.



Avant (juin 2014)



Après (avril 2021)

24 AVRIL 2021

Revenons à nos élus qui, le samedi 24 avril, se sont à nouveau réunis mais cette fois pour une journée plantation. C'est sous un beau soleil que rosiers, lavandes, spirées, hortensias et autres rudbeckias, etc. ont trouvé leur place. Heureusement l'enthousiasme de la petite équipe était accompagné par la pédagogie et le professionnalisme de Mickaël. Merci Mika !

Notre reconnaissance va également aux conjoints de certains élus qui ont eu la gentillesse de venir grossir nos rangs et, qui plus est, avec beaucoup d'efficacité.

La plus belle récompense à tous ces efforts, après la satisfaction du travail accompli en équipe et avec le sourire, fut les compliments et félicitations de Corniérands croisés lors de ces journées ou de visiteurs venus en mairie qui nous ont déclaré que nous avions une très belle place. Belle motivation !



Anne-Marie Jung



Robert Jung, Franca Viviand, Franck Corcelle, Jean-Luc Desternes, Mickaël Perrotin, Jean-Marc Sellier & Christine Bondaz



Franca Viviand, Franck Corcelle & Christine Bondaz



Franck Corcelle & Christine Bondaz



Mickaël Perrotin & Michel Roux
A l'arrière-plan : Franck Corcelle & Christine Bondaz



Franca Viviand, Jean-Marc Sellier





Mickaël Perrotin, Jean-Luc Desternes, Jean-Marc Sellier, Franck Corcelle & Franca Viviand
Au loin derrière l'arbre : Anne-Marie Jung et hors cadre : Véronique Babitch & Annick Desternes



Résultat final le 2 juin 2021



Objectif « zéro pesticide »



Afin de préserver notre environnement, notre commune s'engage pour assurer un avenir plus sain pour nos enfants. Suite à une délibération unanime du conseil municipal le 5 novembre dernier, la commune a signé la charte « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages », proposée par les pilotes régionaux (France Nature Environnement et la FREDON Auvergne-Rhône-Alpes) et soutenue par la Communauté de Communes du Pays Rochois (CCPR).

Pourquoi cette charte ?

La lutte contre la pollution des sols représente un enjeu majeur pour l'équilibre de notre planète. L'utilisation des pesticides en grande quantité empoisonne les cours d'eau et les nappes phréatiques. C'est pourquoi nous devons réagir. Ces pollutions sont issues de l'activité des professionnels à 60 % et de celle des particuliers et collectivités à 40 %.

En quoi consiste le « zéro pesticide » ?

Depuis le 1er janvier 2017 la réglementation interdit déjà aux collectivités d'utiliser des pesticides sur les espaces verts, forêts et promenades accessibles au public. L'objectif de l'engagement est d'étendre cette pratique à l'ensemble des espaces communaux comme les aires de jeux, voiries, terrains de sport, jardins, parcs, cimetières, etc.



Exemple de paillage

Quelles démarches adopter ?

Chacun d'entre nous peut agir en évitant l'utilisation de produits chimiques. Bannir les pesticides, c'est repenser l'entretien de nos espaces, en privilégiant d'autres méthodes de désherbage (mécaniques ou thermiques par exemple).

Pour éviter de désherber, d'autres solutions sont possibles telles que le paillage ou encore le fleurissement en pied d'arbres.

Enfin, agir pour l'environnement c'est aussi envisager de changer l'image des lieux publics et accepter que certains abords puissent être parsemés de végétation.



Comment allons-nous procéder ?

C'est avec le soutien de la CCPR et de France Nature Environnement que des formations et plans d'action seront mis en place. La CCPR accompagnera financièrement ses communes dans leur démarche pour adapter les espaces verts, le matériel et la main-d'œuvre.

Préservation du plateau des bornes

Le plateau des bornes qui s'étend de Groisy à Pers-Jussy en passant par Menthonnex-en-Bornes ou encore Cornier est un territoire rural à cheval sur 12 communes et trois cours d'eau : l'Arve, le Fier et les Usses. Sa particularité est la richesse de sa biodiversité garantie par la préservation des ressources en eau, des terres peu exploitées et son réseau de zones humides. Une zone humide est une zone gorgée d'eau, l'eau n'y est pas toujours visible mais elle permet de développer une végétation caractéristique et crée un habitat idéal pour de nombreuses espèces. Parmi ces zones on trouve des marais, comme le marais du Roc Nord (Eteaux), qui permettent de réguler les ressources d'eau en la retenant ou la restituant comme une éponge et ainsi éviter les inondations ou encore filtrer les polluants. On trouve également des étangs, comme l'étang du Marquis (Groisy), qui stockent l'eau de manière permanente.



Papillon Maculinea-nausithous



Liparis loeselii

Afin de conserver et valoriser ces zones, les communes concernées ont signé un Contrat de Territoires Espaces Naturels Sensibles (CTENS) en 2015, rejointes par Cornier en 2020. Le principe est d'étudier les milieux, les entretenir, les restaurer mais aussi les protéger. Pour sensibiliser la population à l'intérêt de respecter ces espaces, la brigade de Sentinelle du plateau des Bornes, composée d'habitants ou d'élus volontaires, veille à éviter toute détérioration ou pollution. Cette démarche s'effectue tant sur place auprès des promeneurs qu'au sein des écoles. A titre d'exemple, le déblayage de l'étang situé au sommet de la forêt de Moussy et précédemment envahi de débris d'arbres coupés, a permis la réapparition de nombreuses espèces.

Aide à l'acquisition de Vélo à Assistance Électrique (VAE)

Au regard des enjeux environnementaux actuels, notamment relatifs à la qualité de l'air dans la vallée de l'Arve, votre commune et la CCPR reconduisent le dispositif d'aide à l'acquisition de VAE. Cet équipement peut être une bonne alternative pour les petits trajets.
Le montant de cette aide financière s'élève à 20 % du prix d'achat du VAE, plafonnée à 400 €.
Cette subvention s'applique également à l'installation d'une assistance électrique sur un vélo classique.
Onze foyers de Cornier ont déjà bénéficié de cette aide.

Les conditions pour être éligible (offre limitée à une subvention par foyer) :

- achat d'un VAE (VTT exclus) dans un des trois magasins partenaires situés sur le Pays Rochois : Alex Team Cycles, Intersport, Motos Cycles Chevallet ou équipement d'une assistance électrique sur un vélo classique auprès de l'association La Fabrique à Biclou ;
- Avoir plus de 18 ans ;
- Résider sur une commune du Pays Rochois ;
- Et ne pas avoir bénéficié de cette subvention lors du précédent dispositif.

Pour toutes informations, consultez le site de la CCPR, sur lequel vous pourrez remplir une demande en ligne et obtenir le montant exact qui pourra vous être alloué.

Espace nautique des Foron



C'est un espace en partie relooké que vous allez découvrir en pénétrant dans l'espace nautique des Foron.

Après une année « off » pour la natation en Pays Rochois, le 6 mai a sonné le grand retour de cette activité sportive. Toutefois, dans ce contexte de crise sanitaire, le respect des gestes barrières est de mise et les consignes doivent être rigoureusement appliquées.

Les cours ont donc pu reprendre, qu'ils soient collectifs, particuliers, ou par classe. Mais le timing est millimétré pour trouver des créneaux horaires pour tout le monde !

La semaine, en mai et juin, la journée s'organise de la façon suivante :
- Séances pour les scolaires (communes faisant partie du SIVU) : matinée ou après-midi ;
- Cours dispensés par les moniteurs de La Bulle d'Eau : fin d'après-midi voire début de soirée ;
- Créneau réservé à la nage libre, ouvert à tous : de 12h à 14h sur réservation.

Quant aux week-ends de mai et juin et aux mois de juillet et août, la piscine est ouverte avec une jauge maximale de 200 personnes en instantané.

La direction de l'établissement, en collaboration avec l'office du tourisme de la Roche sur Foron, travaille d'ores et déjà sur le site internet pour afficher la fréquentation en temps réel, et ce, afin d'éviter toute attente aux abords de l'espace nautique.

Avant de vous déplacer, n'hésitez pas à consulter le site afin de connaître les possibilités d'accueil (www.ccpaysrochois.fr/mes-services-demarches/espace-aqualudique-des-foron/).

Bonne baignade !



Commission sociale – Rapport du comité

Le Comité Social, composé de 5 élus et de 2 membres externes au conseil municipal, a pour vocation d'assister et soutenir les personnes en situation de handicap, les familles en difficulté et les personnes âgées. Pour les aider dans leurs démarches, **une liste de prestataires locaux est jointe ci-contre**. Elle est également disponible à l'accueil de la Mairie et sur son site internet.

En outre, notre partenariat avec l'association Un Peu Plus Pour Cornier permet de répondre dans un délai très court aux demandes d'aides aux familles en difficulté (transmises par l'assistante sociale du Pôle Médico-social du Pays Rochois).

Il nous tient à cœur de maintenir le contact auprès des personnes âgées lors de périodes difficiles telles que les confinements, en leur rendant visite ou par un contact téléphonique régulier. Dans une époque dominée par les réseaux sociaux et le monde virtuel, maintenir le contact humain et rester à l'écoute de chacun reste primordial.

De même, ayant décidé de ne plus organiser de sorties en car par manque de participants, le repas des aînés de plus de 70 ans devient annuel. Comme de coutume, le repas sera offert conjointement par le Comité et Un Peu Plus.

Les mesures sanitaires imposées en 2020 nous ont contraints à annuler cette journée festive, laissant un sentiment de déception.

Toutefois, à l'instar du panier garni traditionnellement offert par l'Association aux plus de 80 ans, le Comité, à l'initiative de notre Maire, a distribué un assortiment de gourmandises aux Corniérands âgés de 70 à 80 ans.

Cela a été l'occasion de leur présenter tous nos vœux et l'opportunité de faire plus ample connaissance ou tout simplement de prendre des nouvelles. L'effet de surprise passé, tous nous ont réservé un très bel accueil.

L'espoir demeure de pouvoir en 2021 nous retrouver autour d'un bon repas.

Les services à la personne disponibles pour Cornier

SERVICE D'AIDES A DOMICILE (INTERVENTIONS POSSIBLES AVANT 60 ANS)

Ménage et entretien du linge, soins à domicile, aides et accompagnement à domicile, petits travaux de bricolage et jardinage, courses…

Quelques places sont disponibles pour les personnes en situation de handicap.

Contacter les prestataires si besoin de renseignements ou d'un devis.

	COORDONNÉES	Précisions
ADMR Pays Rochois	169 avenue Charles de Gaulle 74800 La Roche sur Foron Tél. 04 50 25 62 05 @ : accueil.paysrochoix@fede74.admr.org Site internet : www.fede74.admr.org	Du Lundi au jeudi de 8 h 30 à 11 h 30 et le vendredi de 14 h 00 à 16 h 00 Tarifs : Entre 24 € et 27 €/heure (selon qualification du personnel et le service) Possibilité d'une participation financière par le pôle autonomie du département (APA)
SERVICE À DOMICILE (SADVA)	47 rue du Silence 74800 La Roche sur Foron Tél. 04 50 89 72 98 @ : standard@sadva.fr Site internet : www.sadva.fr	Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 08 h 45 à 12 h et de 13 h à 17 h 30. Le mercredi de 8 h 45 à 12 h 45 Tarifs : Entre 22 € et 25 €/heure (selon qualification du personnel et le service proposé) Possibilité d'une participation financière par le pôle autonomie du département (APA)
DOMO 74 La Roche	124 rue Perrine 74800 La Roche sur Foron Tél. 04 56 30 74 06 @ : contact@domo74.fr Site internet : www.domo74.fr	Du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 17 h 30 Possibilité d'une participation financière par le pôle autonomie du département (APA)

Pour trouver d'autres prestataires du maintien à domicile, voir dans l'annuaire à la rubrique « Services à domicile pour personnes âgées, personnes dépendantes »

PORTAGE DES REPAS A LA ROCHE SUR FORON

L'ADMR du Pays Rochois	169 avenue Charles de Gaulle 74800 La Roche sur Foron Tél. 04 50 25 62 08 @ : admrlaroche@wanadoo.fr	**Conditions d'accès à ce service :** Être âgé(e) de 60 ans et plus ; Ou être dans une situation particulière (retour d'hospitalisation, tutelle, handicap, maladie…). Il est par ailleurs possible de bénéficier de repas adaptés, selon les régimes sur prescription médicale ou les confessions. Cette prestation est facturée mensuellement sur la base de tarifs calculés en fonction des ressources.
MIEUSSET Traiteur	42 Rue Décret 74130 Bonneville Tél. 09 66 90 56 89 @ : eric.mieusset74@orange.fr	
DOMO 74 La Roche	124 rue Perrine 74800 La Roche sur Foron Tél. 04 56 30 74 06 @ : contact@domo74.fr Site internet : www.domo74.fr	Depuis mi-mars 2021 : Propose des repas bio 100 % « faits maison » Livraisons un jour sur deux les mardis, jeudis et samedis

POUR UN BESOIN DE REPIT AU DOMICILE POUR LES AIDANTS, UNE SOLUTION : LE BALUCHONNAGE

Service de remplacement des aidants à domicile pour les personnes fragilisées par l'âge, la maladie ou le handicap.

BULLE D'AIR Haute Savoie

2 boulevard du Fier - 74000 Annecy - Tél. 04 79 62 87 38 - @ : contact@repitbulledair-ra.fr - Site internet : www.repit-bulledair.fr

POUR TOUT SOIN PARAMÉDICAL

Infirmières	**Cabinet infirmier de CORNIER** Delphine MANERA – Elodie MUFFAT 72 route de la Vignettaz 74800 Cornier Tél. 06 82 07 07 41	Pour tout soin infirmier autre que le nursing *Autres professionnels, voir dans l'annuaire à la rubrique « infirmiers »*
Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)	**Service de soins infirmiers à domicile CH ANDREVETAN** 459 rue de la Patience 74800 La Roche sur Foron Tel : 04 50 87 40 68	Pour tous les soins techniques, notamment les toilettes complexes Sur prescription médicale, pour tous les adultes présentant un handicap ou atteints de maladie, ou dépendants
Cabinet de Kinésithérapeute/ Ostéopathe	**Romain THABUIS** 2 route du Châtelet 74800 CORNIER Tel : 06 37 51 44 32	

URGENCES

Pour toute urgence, appelez le **15**
Ou consultez :
- les **urgences** du Centre Hospitalier Alpes Léman (CHAL) à Contamine-sur-Arve
- ou les **urgences** de l'Hôpital Privé Pays de Savoie (HPPS) à Annemasse

AUTRES SERVICES DE PROXIMITÉ

LABORATOIRE D'ANALYSE MÉDICAL du Foron - MIRIALIS (Biogroup)
60 rue Jean-Louis Arnoult - 74800 La Roche-sur-Foron
Tél. 04 50 03 08 82

CABINET DE RADIOLOGIE – IMAGERIE MÉDICALE
Place Andrevetan
74800 La Roche-sur-Foron
Tél. 04 50 25 85 98

POUR TOUT ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

ASSISTANTE DE SERVICE SOCIAL - PÔLE MÉDICO-SOCIAL
65 Faubourg Saint-Bernard
74800 La Roche-sur-Foron
Tél. 04 50 33 23 40

FICHE À DÉCOUPER ET À CONSERVER

École élémentaire de Cornier

Cette année scolaire 2020/2021, l'école élémentaire de Cornier a accueilli 98 élèves (contre 88 l'année précédente) répartis dans quatre classes :

CP/CE1	**21 élèves (16 CP + 5 CE1)**
CE1/CE2	**25 élèves (15 CE1 + 10 CE2)**
CE2/CM1	**25 élèves (10 CE2 + 15 CM1)**
CM2	**27 élèves**

L'équipe enseignante est constituée de Mme Murielle Fabien (CP/CE1), M. David Fabien (CE1/CE2) - remplacé le lundi par Mme Élisabeth Levet -, Mme Céline Cerna Ripert et Mme Jennifer Lucas (CE2/CM1) et M. Aurélien Maillard (CM2). Mmes Cerna Ripert et Lucas ont rejoint l'équipe enseignante à la rentrée, à la suite du départ de Mme Rappallini. Elles intègrent une équipe pédagogique dynamique et impliquée, dont l'objectif principal est l'harmonisation du parcours d'apprentissage de l'élève grâce à la mise en place d'outils que ce dernier retrouvera de manière constante chaque année du CP au CM2. A titre d'exemple, la méthode Singapour, mise en place depuis 2018 pour l'enseignement des mathématiques, suit l'élève tout au long de son parcours, assure une continuité dans son apprentissage et s'avère aussi structurante que rassurante notamment lorsque l'enfant est en difficulté.

Cette initiative d'équipe, réel atout de l'école de Cornier, est donc l'axe central de développement des outils pédagogiques.

Malgré le contexte actuel de crise sanitaire et l'absence de projection, les enseignants se font fort de maintenir la dynamique d'école en assurant dès que possible la continuité des projets prévus dans le parcours de l'élève.

Parcours artistique et culturel : Le cycle École et Cinéma et le projet artistique de danse ont été ajournés, mais l'atelier « chorale » s'est tenu chaque mardi et vendredi permettant ainsi à 37 élèves d'apprendre des techniques vocales, développer l'expressivité et partager le plaisir de chanter ensemble.

Parcours d'éducation à la santé : Intervention de moniteurs de la Croix Rouge dans le cadre de la formation aux premiers secours et intervention auprès des CM2 d'une infirmière scolaire sur les thématiques liées à la puberté.

Parcours citoyen : Intervention du SIDEFAGE sur les thématiques de la consommation et de la responsabilité de l'acheteur pour les CM1 et CM2, ainsi que sur le tri des déchets pour les CP/CE1/CE2.

L'école est par ailleurs engagée dans une **démarche E3D** (École en Démarche de Développement Durable) qui apporte des solutions concrètes pour répondre aux objectifs de développement durable, dans le cadre des enseignements, des projets éducatifs, et dans la gestion de l'établissement (énergie, eau, déchets…). Les élèves sont au cœur de la démarche qui consiste à connaître et comprendre les enjeux du développement durable pour pouvoir agir, que ce soit au quotidien à l'école, mais aussi tout au long de la vie. La démarche E3D contribue ainsi à la formation de citoyens informés, critiques et engagés, amenés à être force de proposition et acteurs du changement global.

Comment se traduit-elle dans l'école ? Tout d'abord par un exercice démocratique et l'élection de 8 délégués environnementaux (2 par classe). Ces derniers se rassemblent régulièrement afin de réfléchir sur les projets envisageables. Guidés par M. Fabien, directeur de l'école, ils feront les demandes auprès des personnes extérieures pour concrétiser leurs idées, qui restent encore confidentielles à l'heure où nous écrivons ! L'école tient à remercier M. Daniel Désalmand pour son aide précieuse à la création des nichoirs au cours de l'année dernière.

Parcours éducatif et sportif : La course USEP a eu lieu en octobre dans l'enceinte de l'école permettant à nos athlètes de passer leurs foulées comme prévu ! Les élèves des deux classes de CE2/CM1 et CM2 ont également eu la chance de profiter cet hiver de 4 jours de ski de fond au plateau des Glières, dans des conditions exceptionnelles, avec une météo et une ambiance qui a fait un bien fou à tous les participants ! Les élèves des deux classes de CP/CE1 et CE1/CE2 ont eux aussi profité des joies de la neige grâce à la sortie raquettes également organisée en février au plateau des Glières. Le cycle roller a également été reconduit pour ces mêmes élèves, comme chaque année. Le cycle piscine en vue de l'obtention du « savoir nager » pour les CP/CE1/CE2 a eu lieu au 3ème trimestre tout comme la sortie randonnée de fin d'année. Le projet vélo a été reconduit pour les élèves de CM1/CM2.

Cette année aura été de nouveau particulière, par les mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire. Il aura fallu quelques semaines d'adaptation aux enfants pour réapprendre à travailler ensemble, s'écouter, reprendre le rythme de la classe après le confinement vécu l'année dernière et intégrer le protocole et les mesures barrières renforcées depuis novembre. Mais il semble que nos petits Corniérands soient toujours pleins de ressources et montrent une fois encore leur faculté d'adaptation. De même, le directeur de l'école, M. Fabien, se fait fort de relayer aux parents, dès qu'il en a connaissance, les informations et communications reçues sur ce sujet sanitaire.



Les associations ont la parole

UN PEU PLUS POUR CORNIER (UN PEU +)

L'association se compose d'un bureau et de bénévoles.
Depuis l'assemblée générale du 20 mars 2021, le bureau est composé :

- De deux coprésidents : M. Pascal DUPANLOUP et Mme Christine BONDAZ ;
- D'une trésorière : Mme Marie-Jeanne MERMOUX ;
- Et d'une secrétaire : Mme Chantal CONSTANTIN.

La pérennité de l'association dépend principalement des bénévoles prêts à donner un peu de leur temps pour nous aider dans la réalisation de nos manifestations. Nous devons sans cesse maintenir un réseau suffisant de membres pour pallier les départs. Aussi, nous invitons toute personne motivée et dynamique à venir nous rejoindre en se manifestant auprès de la mairie qui nous transmettra ses coordonnées.

Nous profitons de l'occasion qui nous est donnée aujourd'hui pour remercier chaleureusement les bénévoles qui ont quitté l'association, particulièrement Mme Françoise MISSILLIER (ex-présidente), pour leur dévouement et investissement.

L'objectif d'Un Peu Plus Pour Cornier est avant tout de maintenir un lien social au sein de notre commune en apportant notre contribution financière aux demandes d'aide sociale aux familles en difficulté, en lien étroit avec la commission sociale de la mairie, sous forme de bons alimentaires utilisables à l'épicerie du village. Mais c'est aussi de permettre la réalisation de projets éducatifs pour nos enfants de l'école élémentaire, de donner chaque année à nos anciens un peu de joie lors du passage du Père Noël et lors du repas des aînés organisé en collaboration avec la municipalité.

Toutes ces réalisations sont le fruit des manifestations que nous organisons chaque année, comme la fête du Cidre et la fête du Pain, sauf en 2020 pour raisons sanitaires.

Les travaux de rénovation du four du Châtelet devraient nous permettre, lors de la venue annuelle de l'alambic à Cornier, de continuer à faire revivre l'un des derniers fours encore en activité dans la région.
Enfin, si les conditions sont favorables, nous espérons organiser la fête du Cidre le dimanche **3 octobre 2021**.
La vie d'un village se nourrit de toutes ces rencontres ; Un Peu Plus est à sa façon un vecteur de dynamisme social et festif.
Nous comptons sur votre présence lors de nos prochaines manifestations.

Le bureau





Les Compagnons du Châtelet



En 2007, pour préserver son patrimoine la commune de Cornier a acquis la propriété Constantin au Châtelet et a confié la gestion du site à Pierrot Longet. Suite à son départ en 2020 la question s'est posée d'assurer la continuité et surtout de pérenniser l'ensemble des connaissances attachées au patrimoine. La lettre de mission était simple mais ambitieuse : « préserver, valoriser et entretenir le site et les bâtiments du Châtelet, faire tourner et gérer le moulin et la scierie, transmettre les savoirs de meunerie et de scierie ainsi que les savoirs d'utilisation, d'entretien et de réparation des différents ouvrages, du bief et de l'étang, d'ouvrir le site au public pour le faire vivre lors de manifestations à organiser ».

La commune a contacté quelques personnes dont les compétences et la disponibilité paraissaient évidentes. De fil en aiguille s'est constituée une équipe de six personnes qui a créé l'association « Les compagnons du Châtelet ». En effet le travail, qui consistait à remettre en état ou à conforter l'existant et à faire fonctionner le tout, justifiait bien six paires de bras… et six têtes.

Cette première année nous a confortés dans l'idée qu'il y avait beaucoup de travail et qu'il fallait être modeste devant la complexité des différents ouvrages et outils de cette époque, mais quel plaisir de découvrir l'ingéniosité et la technicité qu'avaient déployé nos anciens pour résoudre les problèmes rencontrés.

Cette saison, il y a eu beaucoup de noix et la campagne de pressage a duré près de huit semaines. Les amateurs ont apprécié de pouvoir valoriser leurs cerneaux et les compagnons ont été ravis de renforcer leurs acquis. Mais l'huilerie n'est pas notre seule activité. Dernièrement nous avons fait l'acquisition d'un lot de sapin coupé sur la commune de Saint-Laurent et, aujourd'hui, c'est la battante qui retient toute notre attention. Nous avons commencé la production du bois d'œuvre pour la restauration du moulin. Avec le nettoyage du bief, de l'étang et la taille des arbres fruitiers, cette première année aura permis de découvrir toute la palette des activités des « Compagnons du Châtelet ».









Lire à Cornier : Lieu culturel au cœur du village

Les 11 bénévoles de l'association Lire à Cornier ont à cœur de faire de la bibliothèque de Cornier un lieu culturel dynamique, créatif, évoluant au gré des besoins et envies manifestés par les adhérents (155 familles).

Ce n'est pas moins de 5 400 ouvrages (dont ceux issus du réseau Savoie-Biblio) que comptent les rayons, avec de nombreuses nouveautés chaque mois, basées notamment sur les suggestions émises par les adhérents. Entre les dons et les achats réalisés pendant l'année, les rayons se sont étoffés de 450 nouveaux ouvrages en 2020, largement de quoi répondre aux goûts de lecture de tous. Le cahier des suggestions est à disposition, venez le compléter !

Parmi les projets à venir, le rayon « Documentaires enfants » s'étoffera pour couvrir davantage de thèmes à mettre à disposition des élèves de l'école, mais aussi de tout public désireux d'assouvir sa curiosité et d'approfondir ses connaissances.





Depuis ce printemps, des petits cœurs viennent marquer, dans les rayons, les coups de cœur des lecteurs et lectrices pour partager des lectures marquantes, passionnantes, émouvantes.

Le printemps a aussi vu la bibliothèque s'animer de plusieurs activités :

- « Et toi, comment tu te sens » du 30 mars au 4 mai pour aborder les émotions avec les jeunes et leurs parents.
- « Fluid'art » du 11 mai au 13 juin, une exposition artistique avec une démonstration de l'artiste Béatrice Losilla, le 22 Mai, invitée à partager sa passion.

Expositions, animations, ventes de livres reviendront au fur et à mesure des saisons, vous êtes les bienvenus pour participer ou simplement par curiosité.

Pas à pas pour réserver en ligne :

1. Connectez-vous sur le site internet : opac-x-bibliothequescornier.biblix.net
2. Renseignez le code-barres lecteur (numéro indiqué sur votre carte d'adhérent et le mot de passe).

Le numéro de la carte est celui de l'adulte référent.
Demandez-nous le numéro de votre conjoint et des enfants, pour pouvoir bénéficier du maximum de livres !

3. Recherchez les livres souhaités (par auteur, mots-clés, titre, etc.)
4. Cliquez sur « Réserver » pour chaque livre souhaité
5. Une bénévole s'occupera de votre commande et vous contactera pour venir la chercher.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter, nous répondrons à vos demandes avec plaisir.

Informations pratiques

Adhésion :
8 euros par an et par famille (9 euros à partir de la rentrée)
Gratuit la 1ère année pour les nouveaux habitants

Horaires :
Mardi 16 h 30 / 18 h 30 (17 h 30 en période de couvre-feu)
Vendredi 15 h 30 / 18 h 30 (17 h 30 en période de couvre-feu)
Samedi 9 h 30 / 12 h 00
Vacances scolaires : ouverture uniquement le samedi

Contact : bibliotheque.cornier@orange.fr
Retrouvez toutes les informations sur le site opac-x-bibliothequescornier.biblix.net

Suivez-nous sur Facebook « Bibliothèque Cornier »

Chiffres clés 2020

11 bénévoles
155 adhérents
30 nouveaux adhérents
2 225 ouvrages adultes
3 258 ouvrages enfants
456 nouveaux ouvrages acquis
3 526 livres empruntés

La cantine scolaire de Cornier, une irréductible association !

Aujourd'hui, tous les repas des cantines scolaires sont livrés par des services de restaurations collectives de cuisines centralisées. Tous ? Non ! Quelques cantines résistent encore et toujours… Et celle de Cornier en fait partie !

Née en 1958, « La cantine scolaire de Cornier » est gérée par une association de parents d'élèves et fait désormais figure d'irréductible.

Chaque jour, Hélène notre valeureuse cantinière prépare sur place les repas, avec l'aide précieuse d'Elodie, tandis que dans la cour, Sandrine et Sophie gardent un œil sur nos petits gaulois, bien occupés entre ping-pong, ballon, badminton et concours de corde à sauter.

Le bureau de l'association, composé de parents d'élèves bénévoles - de 7 à 9 au gré des relèves successives - gère les inscriptions, la trésorerie, la comptabilité, la gestion de ses 4 salariées, la communication auprès des parents, ainsi que plusieurs manifestations dont les bénéfices permettent de modérer le prix du repas.

La commune, quant à elle, prend à sa charge la gestion du bâtiment, le chauffage, l'achat de gros matériel et octroie une subvention annuelle.

L'association est motivée par les vrais enjeux que revêt aujourd'hui la restauration collective à destination des enfants : santé publique et plaisir de manger, écologie, réduction des déchets et pédagogie, développement économique local et liens aux producteurs. Et surtout, se (ré)approprier localement des solutions qui, autrement, nous échappent.

LA CANTINE EN CHIFFRES (2018-2019)

92 inscrits sur les 98 élèves de l'élémentaire
74 repas/jour en moyenne en 2 services

4 salariées :
1 chef cuisinière
1 aide cuisinière - responsable de salle
2 surveillantes de cour

Bureau de l'association : 9 parents d'élèves

Les coûts/repas :
- Denrées alimentaires : 1,90 €
- Prix de revient : 7 € : denrées + salaires + entretien + autres charges

- Prix de vente d'un repas : 5,75 €

Budget de fonctionnement : 72 500 €



Notre cantinière travaille en autonomie : elle fait elle-même ses menus, 4 semaines à l'avance, commande directement auprès de producteurs et fournisseurs, qu'elle sélectionne elle-même, en privilégiant les produits bio et locaux.

« Et depuis 2020, précise Hélène, il est obligatoire de fournir un repas par semaine sans viande ni poisson, cela m'incite à élaborer de nouvelles recettes, tout en garantissant le contenu nutritionnel de l'assiette ».

Quant au service, « nous encourageons l'autonomie et luttons contre le gaspillage alimentaire : les enfants choisissent eux-mêmes la portion qu'ils souhaitent (de « beaucoup » à « un mini-peu ») et doivent terminer ce qu'ils ont mis dans leur assiette. Et, en fin de repas, ils portent les épluchures au compost » explique Elodie, notre responsable de salle.

Dans les années à venir, les aventures se poursuivront : la loi assigne l'objectif, à l'horizon 2022, de 30 % de produits durables et a minima 20 % de produits bio dans les menus.

Une belle cause à défendre, par Toutatis !

CORONAVIRUS : Depuis le début de l'invasion Covid, la cantine fait face à l'ennemi, s'adapte, se réadapte et s'arme de mesures sanitaires et organisationnelles. Le virus et ses variants avancent en colonnes, empêchant nos manifestations habituelles. Mais gageons qu'avec l'aide de la potion magique, nous nous retrouverons bientôt sur nos rendez-vous traditionnels : kermesse de l'école, fête des Vieux Métiers, fête de Noël !

Le Sou des écoles

Comme toutes les associations, le Sou des écoles a été impacté par les restrictions liées au contexte sanitaire. Néanmoins, nous avons eu la chance, en 2020, de pouvoir organiser in extremis notre habituel loto. Ceci nous a permis de subvenir normalement aux demandes des deux écoles (maternelle et élémentaire) pour le premier semestre. Cependant depuis le début de l'année scolaire l'association subit pleinement la situation. Nous n'avons malheureusement pas pu organiser nos manifestations « phares » : le marché de Noël et bien sûr notre traditionnel loto. Nous avons tout de même pu proposer la vente de sapins de Noël et, nouveauté cette année, une vente de galette des rois.

Nous espérons que cette crise sanitaire sera au plus vite dernière nous et que nous pourrons de nouveau, avec les autres associations, animer notre village !

Le Club Séniors

Tout avait si bien commencé… Il a pourtant bien fallu renoncer à se retrouver chaque semaine.

Un peu de patience ! Le temps des retrouvailles finira bien par sonner…

En attendant, prenez soin de vous et réfléchissez à ce que, ensemble, vous aimeriez organiser lors de la réouverture : jeux, ballades, échanges, bonne humeur et bonnes idées ?

Votre salle vous attend…









Cornier pétanque



Fin d'année 2019, lors de la coupe départementale organisée à Sallanches, le club CORNIER PÉTANQUE a terminé demi-finaliste face à Alby-sur-Chéran.

En mars 2020, c'est l'arrêt total pour le club qui compte 35 licenciés.

Début 2021, l'Assemblée Générale du club a eu lieu pour élire son comité. Ce dernier reste identique au précédent. A cette occasion, Monsieur Jean-Pierre Vix, notre président, a adressé ses remerciements aux licenciés présents ainsi qu'à Monsieur le Maire et à son conseil municipal pour leur soutien.

Pas de prévisions 2021 : on attend l'annonce de la reprise par la Fédération Française de Pétanque pour retrouver le chemin des concours et championnats.

Pour tout renseignement sur notre club, vous pouvez contacter notre président, M. Jean-Pierre Vix, au numéro suivant : 06 26 41 08 55.







AS Cornier

Le club de football AS CORNIER est un club familial créé en 1981 où tout le monde est bénévole. Nous fêterons donc les 40 ans du club cette année.

Nous avons une catégorie « foot animation » avec des équipes U7, U9 et U11 qui s'entraînent le mercredi après midi et 2 équipes seniors, dont les entraînements ont lieu le mercredi et le vendredi en fin d'après midi.

Nos joueurs U13 U15 U17 U19 jouent au sein du groupement « CS2A » qui est un regroupement avec le club d'Amancy. Les entraînements se déroulent en fin d'après-midi, 2 fois par semaine (un entraînement sur Cornier et un sur Amancy).

Pour faire fonctionner notre club, nous organisons chaque année une **FÊTE DES VIEUX MÉTIERS** et un **loto**. N'ayant pu faire ces deux manifestations, nous avons maintenu une brocante qui nous a permis de faire rentrer un peu d'argent.

Nous percevons une subvention du Conseil Départemental et, cette année, de la Mairie.

Celle-ci nous a permis de payer notre part de l'entretien du terrain en herbe. Nous assurons aussi l'entretien de notre terrain stabilisé et l'entretien de la totalité du site du stade.

Nous devons aussi assurer le fonctionnement du club house lors des matchs du week-end. En général nous avons des matchs le samedi et le dimanche tant le matin que l'après-midi, et ce, durant la session d'automne et de printemps.

Notre comité est composé de 13 membres dont certains sont aussi entraîneurs des enfants et nous aimerions étoffer celui-ci.

Rappel : la **FÊTE DES VIEUX MÉTIERS** se déroule le premier dimanche de septembre et cette année nous organiserons notre 32ème fête qui se déroulera le 5 Septembre sur le site du stade. Nous reproduisons les gestes de nos anciens tant au niveau de la fabrication de denrées alimentaires qu'au niveau de la démonstration de gestes d'antan.

Nous recherchons toujours des bénévoles tant au niveau :

1) Des **entraînements des enfants**
2) De la **tenue**, même partielle, **du club house** afin d'alléger la charge de ceux qui en assurent le fonctionnement
3) Du **comité du club**
4) De la **FÊTE DES VIEUX MÉTIERS**. Nous recherchons des personnes pour nous seconder la semaine avant la fête, le jour de la fête et un peu la semaine suivante. Nous avons de nombreux postes à proposer, vous serez intégrés très facilement car l'ambiance au sein des bénévoles est agréable.

Si vous êtes intéressés vous pouvez joindre la Présidente Mme CORNIER au 06 82 00 98 45.

Si vous avez du temps à donner, venez nous aider







Festival Instants Sauvages 74



Comme tous les secteurs d'activités, notre association a subi les contraintes liées à la lutte contre le Covid19. Le **festival Instants Sauvages74** qui devait se tenir fin novembre a dû être annulé.

A la date à laquelle il aurait dû se dérouler, nous avons installé dans le village une exposition extérieure. Elle a permis aux enfants des écoles et aux habitants de Cornier de découvrir grâce à d'autres media la nature dans sa beauté et sa variété. Nous avons également réalisé 4 diaporamas pour présenter une exposition virtuelle sur notre site WEB et notre page Facebook.



















Nos plus vifs remerciements à municipalité pour son aide à la réalisation de nos projets.

Nous vous donnons rendez-vous du 26 au 28 novembre 2021 pour la 13e édition d'Instants Sauvages74.

Etat civil

NAISSANCE

Naissance 2019

Élise CERNA MOUSSAOUI	23 juillet
Inès, Jeanne, Madeleine REGAT	23 juillet
Mahaut PÉPIN	30 août
Léna, Marie, Sylvie BELLON	3 septembre
Thalia, Mia LARROQUE PASSAQUAY	16 octobre
Louise FREYTAG	7 novembre
Malo, Elio, Marius SAVORNIN	21 novembre
Nora, Myriam JAY-RAYON	22 novembre
Lyanna VAISSE MOES	12 décembre
Léonie, Catherine, Christine CHOMAT	29 décembre



Naissance 2020

Jade, Laetitia, Aurélie DAVAL	25 février
Misha, James, Conor GULENKO	2 mars
Aimie MARQUES RODRIGUES	9 mars
Emma, Joyce, Claudia QUADRONI GONTHIER	19 mars
Lucas, Jacques AVONS-BARIOT	21 mai
Gaïa, Ange, Thioume ESPANA-JIMENEZ	27 mai
Adèle, Marie AEGERTER	30 mai
Nina, Cécile RABEMANANJARA	16 juin
Timéo, Michel, Joseph MORERA	25 juillet
Léo, Thierry, Joseph FILLOUX	30 août
Lila, Rose PRUVOST	31 août
Johann, Angus GEYDET	20 septembre
Émeline, Victoria DOUGLAS	7 octobre
Gaspard, Gabriel ANQUETIL	12 novembre
Isaïa, Ace LAKHLEF SOARES	14 novembre
Cally, Juliette, Hermine BRIFFOD	7 décembre
Noé, Yannick GRAND	20 décembre

Naissance 2021

Adèle, Florence, Jessica FOURNIER	6 janvier
Tessa WEBER DELEVAUD	19 janvier Née à Cornier
Nikita, Mario, Valeri ROULET	2 avril

Vous attendez un heureux événement
ou bébé est né après la préparation de ce bulletin municipal,
Vous souhaitez que sa naissance paraisse dans le prochain bulletin,
Alors n'oubliez pas de nous retourner le « coupon autorisation » que vous avez dû recevoir.

CORNIER Un village qui vit

MARIAGES

Mariage 2019

Véronique, Marie Christine MAGON DE SAINT ELIER & Roland, Marcel DORANGE-PATORET	28 août
Delphine, Linda PIOUTTAZ & Ludovic COFFY	21 septembre



Mariage 2020

Melissa BARBIER & Thomas, Louis TEXIER	16 mai
Sarah, Jessica, Maryse MARIGNAN & Jimmy, Christian VIDAL	30 juillet
Laura, Rosine, Nicole PERNET-MUGNIER & Kevin, Valentin, Édouard BRAISSAND	8 août
Océane, Paulette, Anne DAVID & Corentin, Luc, Joseph SAVORNIN	26 septembre

Mariage 2021

Sylvie SERMONDADAZ & Stéphane, Patrice, Georges NAJOTTE	13 février
Tess, Alizée MUGNIER & Jonathan, Jean-Louis CAUQUIL	22 mai



DÉCÈS

Décès 2019

TSCHANZ (née PORRET) Edwige, Marie, Léonie	24 juillet
RENS Emmanuel, Jean	28 juillet
CIPRELLI (née PASQUET) Yvette, Odette	9 août
PERREARD (née BOUCLIER) Jeannine, Marie, Joséphine	28 août
BANSARD (née VERDEL) Sabine, France	26 décembre

Décès 2020

CONTAT Fernand, Joseph	22 février
METRAL (née Roch) Marie Thérèse	12 mars
SANTIAGO Eusèbe	5 mai
DESALMAND (née Pugin) Élise, Emilia	28 juin
ACCART Jean Rémy, Alexandre, Claude	29 juin
FOURNIER Jean, Émile	5 juille
MANTIRELI (née ROZANT) Renée, Anne	15 octobre
BOËX (née NAVILLE) Irène, Élise, Léontine	23 novembre
RUBIN Arsène, Henri	1er décembre
BOCQUET Lucien, Florent, René	15 décembre
ROSNOBLET Pierre, Marius	17 décembre
GENAMY Daniel, Albert	31 décembre

Décès 2021

FLOQUET William, Francis	19 avril
PLUMET Gérard André	2 mai





Concours du plus bel épouvantail

Lors de nos pérégrinations nous avons parfois pu rencontrer de drôles de personnages… gardiens de vos plantations et merveilleux potagers… une idée a germée !

Après tous ces mois tristounets, nous nous sommes dit qu'un peu de fantaisie dans notre village serait la bienvenue.

Alors, à vous de jouer, rivalisez d'imagination… soyez inventifs et installez dans votre jardin, sur votre terrasse ou votre balcon, dans la cour ou encore à votre porte d'entrée pour accueillir vos visiteurs, un bel épouvantail qui, à défaut d'effrayer les petits oiseaux, ravira petits et grands et apportera un peu de joie dans les cœurs.

Prenez-vous au jeu et imaginez notre village qui verrait « fleurir » de-ci de-là des jardiniers statiques mais fiers et dont le premier rôle serait finalement de créer une émulation, une envie de joyeux échanges, bref de la gaieté !

Qui sait ? ils se révéleront peut-être aussi très efficaces comme auxiliaires au potager et, à l'avenir, vous ne pourrez plus vous passer de ces gentils compagnons, malheureusement un peu délaissés dans nos campagnes…

Invitez vos petits-enfants à participer. Seul ou en famille, leur création sera certainement un moment amusant et leur exposition une occasion de renouer avec le voisinage.

A vos marques, prêts, partez !

N'hésitez pas à nous signaler leur présence, surtout s'ils sont un peu cachés à l'intérieur de vos jardins,
nous viendrons leur rendre visite lors de notre tournée « Fleurissement 2021 » ;
vous pouvez même nous envoyer des photos sur adjoints@cornier.fr



L'équipe municipale vous souhaite un bel été



